



**Grand-Duché de Luxembourg**  
**Ministère d'Etat**

# **Bulletin de documentation**

**Service Information et Presse**  
**Luxembourg, 3, rue de la Congrégation**

NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1972

## SOMMAIRE

Messages de Nouvel An de Son Altesse Royale le Grand-Duc et de Son Excellence Monsieur le Président du Gouvernement . . . . .	1
Réunion du Conseil ministériel de l'OTAN à Bruxelles . . . . .	4
Le recensement de l'agriculture au 15 mai 1972 . . . . .	7
Nouvelles diverses . . . . .	8
Nouvelles de la Cour . . . . .	13
Le Conseil de Gouvernement . . . . .	14
Mémorial . . . . .	16
Chambre des Députés . . . . .	19
Le Mois en Luxembourg . . . . .	21

Ce Bulletin, qui n'engage que la responsabilité du Service Information et Presse, est destiné à fournir une documentation relative à l'activité politique, économique, sociale et culturelle au Grand-Duché de Luxembourg.

# Bulletin de documentation

## Messages de Nouvel An de Son Altesse Royale le Grand-Duc et de Son Excellence Monsieur le Président du Gouvernement

A l'occasion du Nouvel An, Son Altesse Royale le Grand-Duc s'est adressé au peuple luxembourgeois par un message télévisé en langue luxembourgeoise qui fut diffusé par Télé-Luxembourg le 31 décembre 1972 dans l'émission « Hei elei, Kuck elei ». Ce même message fut transmis par Radio-Luxembourg dans la soirée du 31 décembre 1972 au cours de l'émission en langue luxembourgeoise. Dans ces mêmes émissions, Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, a également pris la parole pour adresser comme chaque année son message à la population.

Le 31 décembre 1972, Monsieur le Ministre d'Etat prit en outre la parole en langue française dans le cadre des émissions télévisées de Radio-Télé-Luxembourg.

Nous reproduisons ci-après le texte de ces messages de Nouvel An de Son Altesse Royale le Grand-Duc et de Son Excellence le Président du Gouvernement luxembourgeois :

### Message de Nouvel An de Son Altesse Royale le Grand-Duc diffusé par Télé-Luxembourg

Le'w Letzeburger !

D'Enn vum Joer ass d'Zeit, fir op dat zreck ze kucken, wât an de läschten 12 Me'nt virgangen ass. Wa mir dobei fir d'e'scht un de' gro'ss Welt denken, musse mir eist de'ft Bedauern a Matgefill ausdrecken fir de' Matmönschen de' nach emmer an No't a Misär lie'wen. Emso' me' free mir eis iwert de' vill Beme'hongen, de' ennerholl gin, fir Led a Krich ze verhenneren a fir d'Rechter vu Mensch a Vollek besser ze respektieren. Eso' kleng eist Land och ass, kann a soll et weiderhin, we' an de vergangene Joeren, sei Beidrag derzo' liweren.

Ech well iewer och jidferengem heihém — Fra a Man — dén an desem Joer seng Verantwortung gessenhaft an dévoue'ert do, wo' e schafft, gedroen huet, am Numm vum Land en herzleche Merci soen. De' vill Friem sollen dobei net vergiess gin, de' bei eis eng Arbechtsplatz a villeicht en neit Hém fond hun. Zesummen schaffe mir mat hinnen fir d'Wuel

vun der Platz op der Welt, de' och an enger europäesch geënter Zo'konft eis le'f Hémecht bleiwt.

An eiser Zeit, wo' den soziale Fortschrett mat der wirtschaftlecher Expansio'n Schrett hale soll, schâfe mir d'Liewensbedengongen fir de' kenfteg Generatio'nen. An dém Senn gi mir eis an der läschter Zeit emmer me' bewosst, we' ne'deg et ass, och d'Qualite't vum Liewen an engem natirlechen a gesonten Cader ze secheren. Losst mir dofir am Aménagement vum Land net vergiessen, eis wonnersche'n Landschaften ze respektieren, d'Natur, a besonnesch eis Böscher ze schützen, Wässer a Loft ze rengen, an eis historesch a kulturell Monumenter ze erhalen.

Zum Schluss well ech, zesummen mat menger ganzer Familjen, iech alleguer e gudd an e glecklecht neit Joer wenschen.

### Radio-Usprôch

#### vum Här Staatsminister Pierre Werner um Virôwend vum Neijoersdäg 1973

Meng léif Matbierger,

Wuer féiert ons d'Joer 1973 hin ? Mir trieden eraus aus engem Joer, dat materiell an onsem enkeren europäesche Krés an och besonnesch fir onst Land kén esou e schlecht wor. Gewëss, nêt alles gong ewéi un der Schnéierchen; wirtschaftlech gouf et ènnerschidlech Résultater gudder a manner gudder, a mir bängen em d'Kafkraft vum onsem Geld; géschteg a kulturell, hu mer a ville Kréser méi wijé Onrouh an Konfusion iwert eng grued a gesond Liewensopfässong empfont. Mé de Fridden op desem Kontinent ass erhâle bliwen, d'Beschäftégong blouf héich an och politesch huet d'Zesummenarbecht op internationalem a besonnesch op europäeschem Plang manifest Fortschrëtter gemâch.

Fir de Recht vun der Welt wor d'Bild nêt esou roség. Op onse Chrëschtégoug ewéi e Schied déi erneit Verschärfong vun den Hostilitéiten an Vietnam, wou mer mengen ewéi de Popst Paul VI., datt de Fridden mat guddem Wëllen vun alle Seiten, misst elo méiglech sin; ongemittlech ass iwerhâpt d'Gefill vun Onsécherhét a blannem Spill mam Lie-

wen, dāt déi ëmmer méi hefeg Akten vun Terrorism méschtens verbonnen, mat dem Handléen op onschëllég Geiselen, an d'internationalt Liewen erabruecht hun. Gewalt, Drog an en ongebandegten Sex schéngen ze versichen an onser Zeit d'géschteg Gleichgewicht vun der Mënschhét aus de Fouen ze bréngen. Denkt drun datt och virun dem héigen Olympeschen Idéal d'Gewalt net Halt gemach huet.

Gewalt an alle Formen rífft ëmmer nés néi Gewalt ervir. Löße mer wënschen, datt déi Wuerecht am Neie Joer frösch erkannt gët. De Kampf géint d'Folgen vun de Naturkatastrophen, wéi déi, déi séch eréischt dëser Dég mat dem Ierdbiewen an Nicaragua ergin hun, de Kampf géint den Hunger an d'Verlosenhét vu Millionnen, d'Lous vun esou villen Hémechtslosen gin der Mënschhét genug Gelééhéiten hir Energie an idéal Gesënnong durch praktesch Solidaritéitsaktiounen ënner Beweis ze stellen.

Wuer féiert ons d'Joer 1973 hin, hun ech gefrôt. Abé, et sin iewel och muenéch gudd Usätz do, fir datt dëst Joer ons op hoffnungsvoll Wée lét, wann et och wouer bleiwt, datt grouss Chancen an grouss Geforen ëmschloen, wann se nët résolut an de Greff geholl gin.

Fir déi europäesch Zesummenarbécht stin d'Chancen ouni Zweiwel besser ewéi virun engem Joer. Den 1. Januar gët d'Communauté ëm drei Matglidstaaten vergréissert, a si stellt elo eng gewaltig Handelsmuecht an der Welt duer. D'Konferenz vun den Staats- a Regierungsscheffen zou Pareis am lëschten Oktober huet nei, an zum Dél esouguer séier prézis Direktiven gin fir déi weider Entwécklong. D'Wirtschafts- a Währungsunioun ass bestätegt gin, an hiren Objektiven — um Enn en europäesche Frang, Dukat én wéi der e wëllt nennen — an an hirem Kalenner. D'Gemeinschaft ass sech hiren groussen Flichten vu Solidaritéit bewosst gin an enger neier Akzentsetzung fir d'Sozialpolitik, d'Hellefsberétschaft fir déi wirtschaftlech schwäch Regiounen. Nei Akzenter och fir d'Transport- an d'Energiepolitik. Esouguer, wāt de politeschen Opbau ubelängt, sin nei Perspektiven opgemāch gin fir eng europäesch Unioun, déer hiren Inhalt an hir Struktur bis 1975 ënnersicht solle gin. An net Zulescht soll d'Communauté hir Flichten a Méiglechkéiten besser erkennen fir hir Roll am Interessi vun den Entwécklongslänner ze spillen. An all dém leien grouss Entwécklongsméiglechkéiten, nach eng Kéier, wa se begraff an ergraff gin.

An der Stärkung vun der Perséinlechkét vun der Communautéit, mat hirem mënschlecher a fréihétlecher Ausríchtong, an hirem Respekt fir d'Perséinlechkét vun den énzelen Memberstaaten, an der Erhālong vun den zivilen Rechter a sozialen Uspréch vun Enzelen a vu Gruppen, leit eng grouss Zoukonft fir déi europäesch Länner, déi domat och der Dréttwelt eng nei Opfāssong vu staatlécher Souverānetéit, Demokratie an international Zesummenarbecht virliewe kënnen. Un hinnen ass et ze beweisen, datt Freihét a sozial Gerechtegkét an enger akzeptéierter an humaner Disziplin ze réalisieren sin, och ënner dem Drock vun enger moderner Gesellschaft, déi technologesch an organisatoresch esou ausgericht ass, datt de Mënsch d'Autonomie vu sengem Handeln bāl verléiert.

Mat esou enger Opfāssong gin déi westeuropäesch Länner enger stārker Positioun un déi europäesch Sécherhétskonferenz erun, déi d'Verhältnesser mat dém āneren Dél vun Europa nei régele sollt.

An elo, vum Standpunkt vum Letzeburger Land! Wuer féiert ons d'Joer 1973 hin?

Egentlech sin eng Partie Viraussetzungen do fir datt onse Wé rícht weider gët. Am internationale Liewen huet onst Land eng gudd Positioun; dāt beweisen dei importent Staatsvisiten vum vergāngene Joer; um europäesche Plang hëlleft et matplangen a matmeschen. Wirtschaftlech huet seng Struktur sech verbessert, nei Méiglechkéiten hun sech ergin an der Industrie, an dem Sektor vun de Servicer, d'allgemeng Bildong ass och am Opstieg. A séngen wésentlechen Aspekter ass ons Sozialgesetzgiewong voll ausgebaut, an et geseit én och d'Méiglechkét déi lëscht Schéinhétsfehler oder Lacunen an der nächster Zeit auszemerzen. Gewëss, et entstin nei Uspréch, nei Problémen an och d'Fuerderong op d'Aennerong vun der Gesellschaft. Ech sin och do nët fir den Immobilism. Mé ech mengen kënnen ze behāpten, datt an dem lëschte Véierelsjoerhonnert, an onsem Land, ouni Revolutioun, mé an enger stéteger, duerch den démokrateschen Dialog favorisierter Wandlong, d'Verhältnesser téschend de sougenannte Klassen a Beruffgruppen, d'Liewenshaltung an d'Liewensméiglechkéiten sech wésentlech geānnert hun. An esou verstānnig gin och d'Problémer vun der Participatioun a vun der Matbestëmmonng bei ons geléist.

Losse mer dé fir e klengt Land besonnesch wichtige soziale Fridden erhālen an ons Fuerderongen un d'Allgemenghét nët iwerspézen. Well d'Allgemenghét dāt si mir jo selwer an net én anonyme Staat dé vun patentéierten Nésoer gelét géng. Am neie Joer kommen eng Reih vu wichtige Gesetzer oder Entschédongen op ons zou. Am europäesche Kader hu mer ons fir eng énegesch Aktioun géint d'Preishaussen verflícht. Déi dynamesch Entwécklong an Èmschíchtong an onser Wirtschaft geheit iewel ëmmer nei Problémer vun der Verdélong vum Nationalakomes op. D'Steierfröen gin nés diskutéiert. Och op kulturellem a gesellschaftrechtleschem Gebitt stin mer viru wichtigen Optiounen.

Dāt alles ass ze bewāltegen, wann et vun der Sāch aus ouni Gruppestolz oder perséinleche Prestige, am Interesse vum Ganzen behandelt gët. Duerfir brauch d'Land och weiderhin Réflexioun, Rouh, a fair Diskussioun. Et ass och nēmnen ënner déir Viraussetzung, datt d'politesch a professionnell Aktioun fruchtbar Resultater kann hun.

Esou zefriddestellend och d'Gesamtbild vun onsem Land a vu senger Prospéritéit ass, eppes dërfen ons responsabel Politiker an och déi énzél Bierger nët vergiessen. Et gët an der Politik an an der Wirtschaft keng définitiv gefestegt Stellong. Villes vun onsem Gléck kënnt un engem Fuedem hānken. Ech kënnt iech déir Fiedem eng Partie opziéhlen. Villes muss déglech nei gefestegt an eruwert gin. Et wier falsch ze soen, wéi én oft an auslānneschen Zeidonken liest, mir wāren e Land ouni Problemer. Mir mussen ons Zoukonft festegen an enger besserer demographecher Entwécklong, an enger neier professionneller Planong, déi sech aus de jetzegen Schoultypen a

Bildungsgewunnegten ergët, an dem Problém vun der Gestaltong an Erhålong vun der letzeburger Landschaft op déi onse Grand-Duc higewisen huet.

D'Aussichten fir déi jong Leit, den soziale Wunnongsbau, an iwerhapt nei Formen vun Akzessioun zum Egentom, müssen méi an onst Bléckfeld kommen. Fir all déi Opgawen vum nächste Joer wënschen ech iech an ons vill gudde Wëllen an Kurasch.

Zum Schluss iech alleguer vu ganzem Härzen e schéinen Sylvesterowend an e glécklecht Neijoer! Fir ons groussherzoglech Familjen, fir all Stänn an Autoritéiten, fir all Letzeburger Bierger soll dat neit Joer d'Erfëllong bréngen, a wann nët emmer d'Erfëllong, dann de géschtege Mutt fir dët oder dat wât quésch gët daper ze droen. Déi Wënsch, déi mer ons entgéint bréngen, sin ëmsou méi oprichteg a réell wât mer ons méi an d'Haut vun dénen setzen, déi mer op d'mannst a Gedanken beglécke wëllen.

An dem Sënn gedenke mer den Owend besonnesch och all dénen, déi sech verlössen an aleng fillen, besonnesch dénen Alen a Kranken, och déi Friem ënner ons. Radio an Televisioun gi jo haut eng Präsenz, déi ons et méiglech mecht e gudd Wuert an all Kummer eran ze droen.

Iech alleguer e frédègen Sylvesterowend. E spezielle Gedanken a Merci iewer och un all déi, während déi âner feieren, an d'neit Joer op hirer Arbechtsplât am Dengscht vun der Allgemenghët oder vum Nächsten eraschlidderen.

Prost Neijoer!

**Message de Nouvel An  
de Monsieur Pierre Werner,  
Ministre d'Etat, Président du Gouvernement,  
diffusé par Télé-Luxembourg**

Mes chers téléspectateurs,

N'a-t-on pas parfois l'impression que le rythme de l'évolution sociale et politique, que la trépidation d'affaires de plus en plus complexes, que les sollicitations de plus en plus pressantes de la vie en commun s'accélérent de jour en jour et menacent de nous faire perdre pied dans la multiplicité des intérêts divers et des situations. La fin de l'année nous invite toujours à une pause de réflexion, de retour en arrière et de mise en ordre de nos projets. Mais risquons-nous pas de manquer du temps et de la patience nécessaire pour que ce hiatus dans l'écoulement des années nous soit particulièrement profitable. Aussi nous limitons-nous d'ordinaire à quelques impressions générales sur le cours du passé et à la formulation bien intentionnée de vœux et de projets souvent hors de portée immédiate, mais susceptibles de donner à notre action une orientation et un but.

L'impression générale que nous laisse l'année 1972 est celle d'une année qui, pour ce qui est du progrès économique et social, a été bonne au Grand-Duché. Certes, notre pays n'est pas un pays sans problèmes, comme les journaux étrangers l'insinuent parfois, et

dans le monde d'aujourd'hui, les situations les mieux établies restent menacées.

La guerre du Vietnam a encore jeté son ombre sur la paix de Noël. Avec le Pape Paul VI nous estimons qu'avec de la bonne volonté de tous les côtés, la paix devrait être possible dans cette partie du monde. Dans beaucoup de parties du monde, la violence continue à sévir. L'année 1972 est marquée par une recrudescence des actes de terrorisme, de prises d'otages et de chantages divers. Pensez à la perturbation profonde de l'esprit olympique qui a marqué les Jeux de Munich. Pensez aux victimes innocentes d'actes de représailles et des privations et maladies diverses qui affectent encore une bonne partie de l'humanité.

Pour ce qui est de l'Europe occidentale, nous pouvons dire que l'évolution de l'année 1972 a été encourageante. Elle l'a été surtout parce qu'en face des problèmes internationaux et à cause de l'interdépendance croissante des évolutions internes dans nos Etats membres la personnalité européenne s'affirmera davantage. L'élargissement de la Communauté, à partir de demain, fera de celle-ci une puissance économique des plus considérables. La conférence des Chefs d'Etat ou de Gouvernement convoquée à Paris en octobre dernier a donné à l'évolution européenne des impulsions nouvelles et des directives précises dans un certain nombre de domaines. L'objectif de l'union économique et monétaire a été confirmé dans des termes particulièrement frappants; son calendrier a été maintenu, le fonds monétaire va être créé et la monnaie européenne pointée à l'horizon 1980.

D'autre part, la Communauté est devenue plus consciente de ses immenses possibilités et pressants devoirs à propos de son rôle dans le développement du tiers monde. De même ont été accentuées les aspirations communautaires dans le domaine social, de développement régional et structurel. Même en ce qui concerne les institutions politiques, de nouvelles perspectives s'ouvrent avec la possibilité offerte de définir jusqu'en 1975 le contenu, les compétences et la structure d'une union européenne. Grâce à l'affirmation de la personnalité communautaire nos pays aborderont sans complexe mais aussi sans vain préjugé les problèmes de sécurité européenne qui viendront à l'ordre du jour en 1973.

Voilà des aspirations que les Luxembourgeois partagent avec leurs voisins et amis, pour la réalisation desquelles nous devons conjuguer tous nos efforts et tous nos enthousiasmes.

Puisse l'année 1973 combler nos vœux de paix et de concorde. Sur le plan interne je fais appel à mes compatriotes de cultiver ces hautes valeurs morales dans l'édification et la volonté de stabilité qui n'a jamais manqué de caractériser nos efforts. Au nom de mes concitoyens, je formule aussi des vœux ardents pour Son Altesse Royale le Grand-Duc et la Famille grand-ducale.

Et maintenant en avant pour une année nouvelle faite de satisfaction, de joie, de bonne santé physique et morale pour tous les téléspectateurs du Grand-Duché, de France, de Belgique et d'ailleurs. Le bonheur est aussi une entreprise qui ne devrait pas connaître de frontière.

# Réunion du Conseil ministériel de l'OTAN à Bruxelles

Le Conseil de l'Atlantique Nord s'est réuni en session ministérielle à Bruxelles, les 7 et 8 décembre 1972. Nous reproduisons ci-après le texte du communiqué final tel qu'il a été publié par le conseil ministériel de l'OTAN à l'issue de la réunion à Bruxelles.

1. Le Conseil de l'Atlantique Nord s'est réuni en session ministérielle à Bruxelles, les 7 et 8 décembre 1972, avec la participation des Ministres des affaires étrangères et de la défense.

2. Ayant passé en revue les événements survenus depuis leur réunion du mois de mai, les Ministres ont pris note avec satisfaction des nouveaux progrès intervenus dans les relations entre l'Est et l'Ouest. Ils ont constaté que ces progrès découlaient dans une large mesure des initiatives prises par les gouvernements alliés. Ils ont estimé que des améliorations nouvelles et significatives pourraient être acquises au cours de l'année prochaine et se sont déclarés prêts à poursuivre leurs efforts à cette fin. Ils se sont déclarés résolus à établir des relations plus étroites et plus harmonieuses, sur le plan collectif et individuel, entre tous les peuples. Ils attachent une importance particulière à la libre circulation des personnes, des idées et des informations.

3. Les Ministres sont convaincus que les objectifs atteints jusqu'ici ne l'auraient pas été sans la force et la cohésion de l'Alliance. Ils se sont déclarés déterminés, en raison notamment du renforcement continu des forces armées du Pacte de Varsovie, à maintenir le potentiel défensif de l'Alliance. Une Alliance saine et forte est indispensable si l'on veut assurer la stabilité et parvenir à une paix juste et durable en Europe.

4. Les Ministres ont discuté les importants événements survenus en ce qui concerne l'Allemagne depuis leur réunion de mai. Ils se sont félicités du paragraphe, le 8 novembre 1972, du traité sur les bases des relations entre la République fédérale d'Allemagne et la République démocratique allemande et de la déclaration du Ministre des affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne ainsi que du fait qu'il est envisagé de signer ce traité le 21 décembre 1972 et de le soumettre ensuite à l'approbation des organes législatifs de la République fédérale d'Allemagne. Ils ont pris note de la déclaration du Ministre fédéral des affaires étrangères selon laquelle, après ratification de ce traité, et après que les conditions d'ordre interne auront été remplies, les deux Etats allemands déposeront leur demande d'admission aux Nations Unies en vue d'un examen simultané par les organes compétents de l'organisation mondiale. Les Ministres ont pris note de la déclaration des quatre puissances en date du 9 novembre 1972. Dans cette déclaration, celles-ci ont marqué leur accord pour soutenir les candidatures de la République fédérale d'Allemagne et de la République démocratique allemande comme membres des Nations Unies quand elles seront présentées et déclarent, en liaison avec ce qui précède, que cette admission n'affectera en au-

cune façon les droits et responsabilités des quatre puissances ni les accords, décisions et pratiques quadripartites correspondants qui s'y rattachent. En ce qui concerne les relations entre la France, le Royaume-Uni, les Etats-Unis et la République fédérale d'Allemagne, les Ministres ont pris connaissance du fait que cette déclaration n'affecte en aucune façon la convention sur les relations entre les trois puissances et la République fédérale d'Allemagne, ni les conventions et documents rattachés en date du 26 mai 1952 amendés le 23 octobre 1954.

5. Sur la base de ces événements, les différents gouvernements examineront la possibilité d'engager des négociations avec la République démocratique allemande en vue d'établir des relations bilatérales. A cet égard, les Ministres ont confirmé la solidarité que les membres de l'Alliance ont maintenue, depuis que la République fédérale d'Allemagne est devenue membre de l'Alliance, sur les questions qui concernent l'Allemagne. Les Etats membres de l'Alliance atlantique ont indiqué qu'ils soutenaient toujours la politique de la République fédérale visant à instaurer en Europe un état de paix dans lequel le peuple allemand recouvre son unité par une libre autodétermination. Ils continueront en conséquence à tenir pleinement compte de la situation particulière en Allemagne, caractérisée par le fait que le peuple allemand vit actuellement dans deux Etats, qu'il n'y a pas encore de règlement de paix librement conclu pour l'Allemagne et que, jusqu'à la conclusion d'un tel règlement, les quatre puissances conservent leurs droits et responsabilités ci-dessus mentionnés en ce qui concerne Berlin et l'Allemagne dans son ensemble.

6. Les Ministres ont affirmé que leurs gouvernements s'emploieront de façon constructive à établir les accords nécessaires au cours des pourparlers multilatéraux préparatoires, qui viennent de s'ouvrir à Helsinki. Ils ont rappelé que le but de leurs gouvernements à ces pourparlers était de s'assurer que leurs propositions fassent l'objet d'un examen approfondi à une conférence et qu'il existe entre les participants un degré d'entente suffisant pour fonder un espoir raisonnable d'aboutir à des résultats satisfaisants au cours d'une conférence. Ils ont estimé qu'au cours des pourparlers il conviendrait d'arrêter les dispositions et les directives nécessaires pour qu'une telle conférence puisse aboutir à des résultats constructifs et spécifiques. Ils ont noté qu'il ne serait possible d'obtenir de tels résultats que par un processus de négociations détaillées et sérieuses, ne comportant pas de dates limites arbitraires.

7. Les Ministres ont confirmé que leurs gouvernements se proposent pour objectif d'accroître la sécu-

rité dans toute l'Europe grâce à des négociations concernant des questions comme les principes régissant les relations entre les participants et grâce à des mesures appropriées, y compris celles du domaine militaire, visant à renforcer la confiance et à accroître la stabilité afin de contribuer au processus de réduction des risques d'affrontement militaire; d'améliorer la coopération dans tous les domaines; d'instaurer des relations plus proches, plus ouvertes et plus libres entre tous les peuples vivant en Europe, ainsi qu'une circulation plus large des informations et des idées.

8. Les Ministres représentant les pays qui participent au programme de défense intégrée de l'OTAN ont noté avec satisfaction que les gouvernements de la République fédérale d'Allemagne, de la Belgique, du Canada, du Luxembourg, des Pays-Bas, du Royaume-Uni, des Etats-Unis, du Danemark, de la Grèce, de l'Italie, de la Norvège, de la Turquie, ont proposé aux gouvernements de la Tchécoslovaquie, de la République démocratique allemande, de la Hongrie, de la Pologne et de l'Union soviétique de se joindre à eux pour entamer le 31 janvier 1973 des conversations exploratoires sur la question de réductions mutuelles et équilibrées de forces dans la région centrale de l'Europe. Ces Ministres ont rappelé que cette proposition correspondait à des initiatives antérieures des Alliés et ont relevé certaines indications selon lesquelles les pays de l'Est étaient prêts à entamer ces conversations à la date proposée. Ces Ministres ont exprimé l'espoir que ces conversations rendraient possible l'ouverture de négociations sur cette question à l'automne de 1973. Ils ont observé qu'un tel programme impliquait que les conversations sur les réductions mutuelles et équilibrées de forces et celles qui concernent une conférence sur la sécurité et la coopération en Europe se dérouleraient au cours de la même période.

9. Tout en considérant qu'il serait inopportun d'établir des liens formels et spécifiques, ces Ministres ont réaffirmé qu'à leur avis, les progrès enregistrés dans chacune des différentes négociations auront un effet favorable dans les autres. Aucune d'elles ne devrait se situer en dehors du caractère général des relations entre les Etats intéressés.

10. Ces Ministres ont pris note d'un rapport sur les directives concernant la conduite des conversations exploratoires sur des réductions mutuelles et équilibrées de forces par les pays alliés intéressés, ainsi que des travaux effectués pour préparer des négociations ultérieures. Le Conseil en session permanente poursuivra ses consultations sur toutes les questions concernant les objectifs, la politique et la stratégie poursuivie par les pays alliés dans ces entretiens.

11. Rappelant la Déclaration adoptée par le Conseil à Rome en mai 1970, ces Ministres ont confirmé leur position selon laquelle les réductions mutuelles et équilibrées de forces dans la région centrale de l'Europe ne doivent entraîner aucun désavantage militaire pour l'un ou l'autre camp et doivent accroître la stabilité et la sécurité dans toute l'Europe. Leur position repose sur la conviction que la sécurité de l'Alliance est indivisible et que des réductions

opérées dans la région centrale de l'Europe ne doivent pas nuire à la sécurité d'autres régions.

12. Les Ministres ont exprimé l'espoir que les négociations SALT II entre les Etats-Unis et l'Union des républiques socialistes soviétiques obtiendront des résultats pleinement satisfaisants. Ils ont estimé que des efforts renouvelés devraient être déployés dans tous les domaines du désarmement et du contrôle des armements.

13. Les Ministres sont convenus que, sur l'ensemble de ces questions, les consultations étroites et régulières qu'ils ont tenues jusqu'à présent et qui ont fait leurs preuves seraient poursuivies.

14. Les Ministres ont pris note d'un nouveau rapport sur la situation en Méditerranée préparé suivant leurs directives par le Conseil permanent. La persistance de l'instabilité dans cette région reste une cause de préoccupation car elle pourrait avoir des conséquences dangereuses pour la sécurité des pays membres. Les Ministres ont prié le Conseil permanent de continuer à suivre de près l'évolution de la situation et de leur faire rapport à ce sujet lors de leur prochaine réunion.

15. Les Ministres ont pris note des progrès accomplis par le CDMS, notamment dans les domaines comme la lutte contre la pollution des mers par les hydrocarbures, l'organisation des secours en cas de catastrophes naturelles, la sécurité des véhicules à moteur, les soins médicaux, le traitement des eaux usées, les transports urbains et aussi la signature récente par six pays membres d'un mémorandum sur la mise au point d'un moteur d'automobile à faible pollution.

16. Les Ministres ont pris connaissance du rapport de la Conférence des Directeurs nationaux de l'armement ainsi que des avis formulés sur ce rapport par les Ministres de la défense. Ils ont chargé le Conseil en session permanente de prendre toutes dispositions sur la suite qu'il conviendra de lui donner. Comme les Ministres de la défense, ils se sont félicités des efforts entrepris en vue de réduire les doubles emplois et les gaspillages de ressources dans le développement et la production d'armements. Ils ont invité les Directeurs des armements à faire des suggestions tendant à mettre en œuvre une coopération plus efficace.

17. Les Ministres représentant les pays qui participent au programme de défense intégrée de l'OTAN se sont réunis en Comité des plans de défense et ont fait le point de la situation militaire dans la zone de l'OTAN. Ils ont noté avec inquiétude qu'en dépit des développements politiques évoqués ci-dessus, l'Union soviétique et ses alliés semblent décidés à maintenir, et même à accroître, un potentiel militaire qui, par son ampleur et sa nature, paraît dépasser largement toute exigence strictement défensive et continuent de consacrer d'immenses ressources à l'amélioration et à la modernisation de leurs forces terrestres, aériennes et navales, qui font face à l'OTAN. Ces Ministres ont souligné que les besoins de l'OTAN en matière de défense ne peuvent être dissociés de la réalité des moyens militaires du Pacte de Varsovie.

18. Ces Ministres ont, cette fois encore, porté leur attention sur l'accroissement du potentiel maritime soviétique et en particulier sur l'intensification, ces dernières années, des activités navales soviétiques dans l'Atlantique et la Méditerranée. Ils ont également examiné les implications politiques et militaires de ces activités, ainsi que les mesures actuellement prises pour y faire face.

19. Ces Ministres ont mis l'accent sur le rapport étroit qui existe entre, d'une part, la politique de défense collective de l'OTAN et d'autre part, les développements présents ou potentiels dans le domaine international. Ils ont estimé que toute réduction unilatérale de l'effort de l'Alliance réduirait la crédibilité d'une dissuasion réaliste et le stable équilibre de forces sans lequel aucun arrangement de sécurité satisfaisant ne peut être négocié. Ils ont également jugé que de telles négociations, pour aboutir au succès, doivent être menées dans un esprit de réelle association et à partir d'une position de force effective.

20. Dès lors, ces Ministres ont répété leur attachement au principe selon lequel le potentiel militaire global de l'OTAN ne devrait pas être réduit, sauf dans le cadre de réductions mutuelles de forces, équilibrées en importance et dans le temps. A cet égard, ils ont entendu avec satisfaction les Etats-Unis réaffirmer que, si les autres pays de l'Alliance adoptent une attitude analogue, ils maintiendront et amélioreront leurs forces en Europe et ne les réduiront pas à moins que des mesures réciproques ne soient prises par l'autre partie.

21. A la lumière des considérations exposées aux paragraphes précédents, ces Ministres ont pris note des engagements de forces souscrits par les divers pays membres pour l'année 1973 et ont adopté un plan de forces OTAN pour les cinq années 1973 à 1977. Ce faisant, ils ont souligné la nécessité d'accroître la qualité et l'efficacité des forces nationales mises à la disposition de l'Alliance dans le contexte d'une force globale, notamment par la mise en œuvre des améliorations recommandées dans le rapport spécial sur les problèmes de défense de l'Alliance pour les années 1970. Ils ont passé en revue les pro-

grès déjà signalés à ce titre et ont déterminé les domaines dans lesquels des améliorations sont encore requises d'urgence. A ce propos, ils ont reconnu la nécessité d'affecter davantage de ressources à la modernisation et au rééquipement des forces OTAN.

22. Ces Ministres ont reçu du Président de l'Eurogroupe un compte rendu des travaux que celui-ci poursuit afin de renforcer la contribution collective de ses membres à la défense de l'Alliance. Ils se sont félicités des progrès accomplis, en particulier dans le sens d'une meilleure collaboration dans l'acquisition d'équipement.

23. Ces Ministres, constatant que le Programme d'infrastructure commune de l'OTAN a permis de réaliser les installations matérielles indispensables pour assurer l'efficacité des moyens de dissuasion et de défense de l'Alliance, ont marqué leur accord sur la continuation du Programme d'infrastructure durant la période 1975-1979, en tant qu'élément essentiel de l'effort de défense de l'OTAN.

24. Enfin, ces Ministres ont noté avec satisfaction que la réalisation du projet NADGE (Infrastructure électronique de la défense aérienne de l'OTAN) sera pratiquement achevée à la fin de l'année, assurant ainsi à l'OTAN, pour la première fois, un système de défense aérienne semi-automatique entièrement intégré, s'étendant de la Norvège septentrionale aux frontières orientales de la Turquie.

25. Les Ministres de la défense des pays représentés au Comité des questions de défense nucléaire (Belgique, Canada, Danemark, République fédérale d'Allemagne, Grèce, Italie, Pays-Bas, Norvège, Portugal, Turquie, Royaume-Uni et Etats-Unis) se sont également réunis pour passer en revue le travail accompli par le Groupe des plans nucléaires au cours de l'année écoulée, ainsi que le programme de ses activités futures.

26. La prochaine réunion du Comité des plans de défense en session ministérielle se tiendra à Bruxelles le 7 juin 1973.

27. La prochaine session ministérielle du Conseil de l'Atlantique Nord se tiendra à Copenhague les 14 et 15 juin 1973.

# Le recensement de l'agriculture au 15 mai 1972

Le Service central de la statistique et des études économiques (STATEC) a publié récemment les tableaux statistiques concernant le recensement de l'agriculture au Grand-Duché au 15 mai 1972 et les résultats globaux des recensements de 1958 à 1972. Nous reproduisons ci-après le tableau statistique donnant un aperçu d'ensemble du recensement de l'agriculture au 15 mai 1972.

## Aperçu d'ensemble du recensement de l'agriculture au 15 mai 1972

Spécification	Recensement du 15 mai									
	1958	1959	1961	1963	1965	1967	1969	1970	1971	1972
	<i>Nombre</i>									
Exploitations recensées . . .	11 586	11 501	10 607	10 048	9 477	8 757	8 012	7 608	7 341	7 018
dont exploit. de 2 ha et plus	9 537	9 239	8 789	8 208	7 673	7 213	6 700	6 433	6 180	5 932
	<i>Superficie en ha</i>									
Superficie moyenne des exploi- tations de 2 ha et plus . .	14,48	14,76	15,53	16,29	17,42	18,61	20,09	20,85	21,57	22,32
	<i>Superficie en ha</i>									
	Nombres absolus									
Terres de culture . . . . .	140 263	138 436	138 371	135 642	135 090	135 538	135 699	135 143	134 245	133 265
Terres labourables . . . .	75 467	73 781	72 609	69 648	68 505	66 399	64 894	64 228	62 939	61 980
Prairies et pâturages . . .	62 350	62 276	63 523	63 919	64 498	67 145	68 887	69 094	69 503	69 501
Autres terres de culture . .	2 446	2 379	2 239	2 075	2 087	1 994	1 918	1 821	1 803	1 784
	Nombres proportionnels (%)									
Terres de culture . . . . .	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Terres labourables . . . .	53,8	53,3	52,5	51,4	50,7	49,0	47,8	47,5	46,9	46,5
Prairies et pâturages . . .	44,5	45,0	45,9	47,1	47,7	49,5	50,8	51,2	51,8	52,2
Autres terres de culture . .	1,7	1,7	1,6	1,5	1,6	1,5	1,4	1,3	1,3	1,3
Cheptel	<i>Effectifs (nombre de bêtes)</i>									
Cheptel chevalin . . . . .	7 282	6 581	4 788	3 407	2 248	1 626	1 358	1 204	1 119	1 175
Cheptel bovin . . . . .	137 576	141 107	153 016	160 331	161 899	183 014	191 375	192 772	192 178	191 783
Cheptel porcin . . . . .	112 029	97 170	99 872	92 922	105 670	116 288	90 351	103 428	106 104	95 509
Cheptel ovin . . . . .	2 375	2 447	2 256	2 345	2 614	3 155	4 167	3 480	3 642	3 404
Volaille . . . . .	335 181	355 745	392 040	428 071	395 504	396 420	394 036	361 763	311 504	318 386
Machines et installations agric.	<i>Nombre</i>									
Tracteurs agricoles . . . .	5 954	6 211	6 759	7 120	7 575	8 051	8 343	8 475	8 528	8 617
Moissonneuses-batteuses . .	260	336	710	936	1 191	1 650	1 902	1 974	1 936	1 917
Râteaux fan. et andaineurs .	.....	1 820	2 741	3 390	4 010	4 395	4 542	4 522	4 443	4 398
Presses ramasseuses . . . .	527	795	1 565	2 205	2 834	3 383	3 736	3 820	3 797	3 754
Chargeurs de fumier . . . .	447	547	752	981	1 430	1 852	2 309	2 544	2 656	2 775
Epandeurs de fumier . . . .	222	312	923	1 763	2 442	3 079	3 537	3 753	3 758	3 748
Install. de traite mécanique	4 253	4 390	.....	.....	4 937	5 010	4 912	4 677	4 550	4 396
Réfrigérateurs de lait . . .	.....	.....	.....	.....	1 062	1 370	1 480	1 410	1 491	1 601
	<i>Indices agricoles (1958 = 100)</i>									
Exploitations de 2 ha et plus .	100,0	96,9	92,2	86,1	80,5	79,6	70,3	67,5	64,8	62,2
Superficie moy. de ces exploit.	100,0	101,9	107,3	112,4	120,2	128,5	138,7	144,0	149,0	154,1
Terres de culture . . . . .	100,0	98,7	98,7	96,7	96,3	96,6	96,7	96,3	95,7	95,0
Terres labourables . . . . .	100,0	97,8	96,2	92,3	90,8	88,0	86,0	85,1	83,4	82,1
Prairies et pâturages . . . .	100,0	99,9	101,9	102,5	103,4	103,7	110,5	110,8	111,5	111,5
Cheptel chevalin . . . . .	100,0	90,4	65,8	46,8	30,9	22,3	18,6	16,5	15,3	16,1
Cheptel bovin . . . . .	100,0	102,6	111,2	116,5	117,7	133,0	139,1	140,1	139,7	139,4
Cheptel porcin . . . . .	100,0	86,7	89,1	82,9	94,3	103,8	80,6	92,3	94,7	85,3
Volaille . . . . .	100,0	106,1	117,0	127,7	118,0	118,3	117,6	107,9	92,3	95,0
Tracteurs . . . . .	100,0	104,3	113,5	119,6	127,2	135,2	140,1	142,3	143,2	144,7
Moissonneuses-batteuses . . .	100,0	129,2	273,1	360,0	458,1	634,6	731,6	759,2	744,6	737,3
Presses ramesseuses . . . . .	100,0	150,9	297,0	418,4	537,8	641,9	708,9	724,9	720,5	712,3

# Nouvelles diverses

## Télégramme de condoléances

A l'occasion du décès du 33<sup>e</sup> Président des Etats-Unis *Harry S. Truman*, Son Altesse Royale le Grand-Duc a envoyé le 27 décembre 1972 un télégramme de condoléances au Président Nixon.

## Télégramme de félicitations

A l'occasion de la réélection en novembre 1972 de Monsieur *Richard Nixon* comme Président des Etats-Unis d'Amérique, Son Altesse Royale le Grand-Duc a envoyé le télégramme suivant à Washington :

Mr. Richard Nixon  
President of the United States of America  
The White House, Washington

The result of the presidential vote confirms the great confidence that a vast majority of your countrymen place in your person and in your policy. I am sure to interpret the feeling of the people of Luxembourg by expressing with the Grand-Duchess our warmest congratulations and heartfelt wishes for your and Mrs. Nixon's personal happiness and further success as well as for the prosperity and well-being of the United States of America in a world of peace, mutual understanding and cooperation.

Jean

Grand-Duke of Luxembourg

## Visites officielles à Luxembourg

Répondant à l'invitation de Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères, S. Exc. Monsieur *Rudolf Kirchschräger*, Ministre des Affaires Etrangères de la République d'Autriche, a fait une visite officielle à Luxembourg du 28 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 1972.

Rappelons dans ce contexte que le 2 mars 1972, S. Exc. Monsieur le Dr. Bruno Kreisky, Chancelier Fédéral de la République d'Autriche, avait déjà effectué une visite à Luxembourg et que du 16 au 18 février 1971, Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères, s'était rendu en visite officielle à Vienne auprès du Ministre des Affaires Etrangères d'Autriche.

Lors de sa visite officielle à Luxembourg, Monsieur *Rudolf Kirchschräger* fut notamment reçu en audience au Palais grand-ducal par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse. Le programme de la visite prévoyait en outre des entrevues avec Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, avec Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères et des conversations politiques, auxquelles assista également Monsieur Jacques Santer, Secrétaire d'Etat.

Le 30 novembre, Monsieur le Ministre *Rudolf Kirchschräger* a visité l'usine d'Arbed-Belval à Esch-sur-Alzette, ensuite la ville d'Echternach et son abbaye et finalement la station hydroélectrique de la

S.E.O. à Vianden. Dans la soirée eut lieu une réception de la colonie autrichienne à Luxembourg et un dîner offert en l'honneur du Ministre luxembourgeois des Affaires Etrangères par le Ministre des Affaires Etrangères d'Autriche.

Son Excellence Monsieur *Rudolf Kirchschräger* a quitté le Grand-Duché dans la matinée du 1<sup>er</sup> décembre en direction de Francfort.

Répondant à l'invitation de Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères, Son Excellence Monsieur *Stefan Olszowski*, Ministre des Affaires Etrangères de la République Populaire de Pologne, a effectué une visite officielle à Luxembourg, le 15 novembre 1972.

Au cours de cette visite, S. Exc. Monsieur *Olszowski* eut des conversations politiques avec Monsieur le Ministre Gaston Thorn et il fut reçu en audience par Son Altesse Royale le Grand-Duc ainsi que par S. Exc. Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Nous reproduisons ci-après le texte du communiqué commun, publié à l'issue de la visite officielle.

*Communiqué commun publié à l'issue de la visite officielle à Luxembourg de M. Stefan Olszowski, Ministre des Affaires Etrangères de la République Populaire de Pologne*

1. Sur l'invitation du Gouvernement luxembourgeois, M. *Stefan Olszowski*, Ministre des Affaires Etrangères de la République Populaire de Pologne, s'est rendu en visite officielle au Grand-Duché de Luxembourg le 15 novembre 1972.

2. M. *Olszowski* a été reçu en audience par S.A.R. le Grand-Duc. Il a eu un entretien avec M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement. Des entretiens ont eu lieu entre M. *Olszowski* et le Ministre des Affaires Etrangères du Luxembourg M. Gaston Thorn.

3. Les entretiens qui se sont déroulés dans une atmosphère de cordiale franchise et de compréhension mutuelle ont porté sur les relations bilatérales entre la Pologne et le Luxembourg et sur les problèmes actuels des relations internationales.

4. Les deux parties ont constaté avec satisfaction les progrès enregistrés depuis un certain temps en ce qui concerne la détente en Europe. Les Ministres ont confirmé la détermination de la Pologne et du Luxembourg de poursuivre leurs efforts dans cette direction et de coopérer en commun avec tous les Etats intéressés dans le but de maintenir la paix et de poursuivre la détente en Europe et dans le monde.

5. Ils ont été d'accord pour estimer que l'entrée en vigueur du Traité entre la République Populaire de Pologne et la République Fédérale d'Allemagne du 7 décembre 1970 a eu une importance particulière dans ce processus, notamment les dispositions concernant la frontière occidentale de la Pologne sur l'Oder et la Neisse de Lusace, de même que l'entrée en vigueur du Traité entre l'Union Soviétique et la

République fédérale d'Allemagne du 12 août 1970 et l'Accord quadripartite du 3 septembre 1971.

Les Ministres ont apprécié positivement le fait que soit paraphé l'Accord sur les fondements des relations entre la République Démocratique Allemande et la République fédérale d'Allemagne et ont exprimé l'espoir que cet accord pourra bientôt entrer en vigueur.

Les Ministres ont été d'accord pour estimer que l'entrée des deux Etats allemands à l'O.N.U., qui serait ainsi devenue possible, contribuera à renforcer cette organisation et constituera un apport supplémentaire à la normalisation de la situation en Europe.

6. Les deux Ministres des Affaires Etrangères ont exprimé leur conviction que le maintien de la paix et de la sécurité et du développement de la coopération en Europe exigent que les relations entre tous les Etats européens, quel que soit leur régime politique et social, soient basées sur les principes de l'égalité souveraine des Etats, du non-recours à la menace ou à l'usage de la force, du respect de l'intégrité territoriale, de la non intervention dans les affaires intérieures d'un autre Etat, du règlement pacifique des différends conformément à la Charte des Nations Unies.

7. Les deux Ministres se félicitent du début à Helsinki le 22 novembre des pourparlers multilatéraux préparatoires en vue d'une conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Ils déclarent que leurs représentants resteront en contact et apporteront à ces pourparlers une contribution constructive afin de permettre la convocation de la conférence elle-même aussi tôt que possible en 1973.

8. Les deux Parties ont reconnu de commun accord la nécessité de prendre des mesures visant à limiter les armements et se sont prononcées en faveur d'initiatives efficaces dans ce domaine.

Les Ministres ont constaté d'un commun accord que la réduction mutuelle des forces armées et des armements, avant tout en Europe centrale, contribuera à assurer la sécurité et la stabilité en Europe. Tout accord en cette matière ne devra porter atteinte à la sécurité d'aucune des parties.

Au cours de la visite, M. Thorn a remis à M. Olszowski l'invitation adressée par le Luxembourg à la République Populaire de Pologne de commencer ensemble avec les autres pays intéressés, en janvier 1973 des conversations exploratoires en vue de telles négociations.

9. Les deux parties ont également examiné les différents aspects des relations bilatérales entre le Luxembourg et la Pologne et elles ont exprimé le désir de mettre à profit les conditions favorables qui existent actuellement pour développer et diversifier les échanges commerciaux et explorer les possibilités de coopérer dans les domaines de l'économie, de l'industrie, de la science et de la technique.

10. En vue d'un rapprochement de leurs peuples et d'une meilleure connaissance réciproque, les Ministres ont déclaré que les autorités des deux pays s'attacheront à renforcer leur coopération culturelle, à

intensifier les échanges d'informations dans tous les domaines, et à améliorer les contacts entre leurs ressortissants.

11. Les deux Ministres ont exprimé leur satisfaction concernant les résultats de la visite au Grand-Duché du Ministre des Affaires Etrangères de la République Populaire de Pologne M. Stefan Olszowski. Ils sont convaincus que cette visite a contribué à une meilleure connaissance réciproque et au développement fructueux des relations entre les deux pays. Les deux Ministres sont convenus que des consultations régulières sur des questions d'intérêt mutuel seront poursuivies.

12. M. Stefan Olszowski a invité M. Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères du Luxembourg, à effectuer une visite officielle en Pologne.

L'invitation a été acceptée avec satisfaction. La date de la visite sera fixée par la voie diplomatique.

L'Ambassadeur américain auprès des Communautés européennes, Monsieur *Joseph Greenwald*, a effectué une visite officielle les 12 et 13 décembre 1972 auprès des différentes institutions des Communautés européennes à Luxembourg. Lors de son séjour à Luxembourg, Monsieur Greenwald s'est également entretenu avec Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, ainsi qu'avec Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères.

Le 13 novembre 1972, Monsieur *W. John Peel*, Président de l'Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale (U. E. O.), a fait une visite officielle à Luxembourg, au cours de laquelle il a successivement eu des entretiens avec Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères, Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Monsieur Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre de la Force Publique, ainsi qu'avec Monsieur Pierre Grégoire, Président de la Chambre des Députés. Monsieur *W. John Peel* s'est également entretenu avec la délégation luxembourgeoise à l'Assemblée de l'U. E. O. avant de quitter Luxembourg pour Amsterdam.

## Relations diplomatiques

Le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la République Populaire de Chine ont décidé de se reconnaître mutuellement et d'établir entre eux des relations diplomatiques à partir du 16 novembre 1972.

Les deux Gouvernements ont déclaré que leurs relations seront gouvernées par les principes du respect mutuel de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, de la non-ingérence mutuelle dans les affaires intérieures, de l'égalité et des avantages réciproques.

Le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg a confirmé qu'il reconnaît le Gouvernement de la République Populaire de Chine comme le seul Gouvernement légal de la Chine.

## Communautés européennes

Le *Parlement européen* s'est réuni en session plénière du 11 au 14 décembre 1972 au Centre européen de Kirchberg à Luxembourg. La session a commencé avec un débat sur la motion de censure déposée par M. Georges Spénale, reprochant à la Commission des Communautés européennes de n'avoir pas rempli ses engagements concernant la procédure de révision des pouvoirs budgétaires du Parlement européen.

Le *Comité consultatif CECA* s'est réuni le 5 décembre 1972 au Centre européen de Kirchberg à Luxembourg pour aborder la question de la fixation du prélèvement en 1973, après un exposé introductif de M. Haferkamp, Vice-Président de la Commission. Le Comité a ensuite eu un échange de vues sur le projet de rapport établi par M. Conrot, au nom de la commission « Marché et Prix », sur le nouveau système d'aide communautaire pour les charbons à coke et coques destinés à la sidérurgie. Le nouveau système d'aide communautaire a reçu un accueil de principe favorable. Le Comité s'est rallié aux vues de la Commission sur le programme prévisionnel « Acier » pour l'année 1973.

Une soixantaine d'élus locaux britanniques, irlandais et danois ont participé, les 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 1972, au premier séminaire d'information organisé à leur intention à Luxembourg par le *Conseil des Communes d'Europe*, en collaboration avec le Parlement européen. Au cours de ce séminaire, présidé par M. Henry Cravatte, Président du Conseil des Communes d'Europe et de l'Association des Villes et Communes luxembourgeoises, furent surtout traités les schémas institutionnels et fonctionnels de la C.E.E. et l'état actuel des relations entre les collectivités locales et les Communautés, ainsi que les perspectives d'avenir.

### Banque Européenne d'Investissement

Le 9 novembre 1972 a été signée une *convention* par laquelle la Banque Européenne d'Investissement acquiert de l'Etat luxembourgeois un terrain situé à l'entrée du plateau de Kirchberg à Luxembourg. La Banque envisage de faire construire prochainement un immeuble correspondant à la fois à ses propres besoins et au standing de cet important institut.

Assistaient à la signature du côté de la B. E. I. : MM. Yves Le Portz, Président, Luca Rosania, Vice-Président et Henri Lenaert, Secrétaire général. Les autorités luxembourgeoises étaient représentées par Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Monsieur Jean-Pierre Buchler, Ministre des Travaux Publics et Monsieur F. Weiler, Président du Fonds d'urbanisation du plateau de Kirchberg.

Au début du mois de décembre 1972, la B. E. I. a émis deux *prêts obligataires*, l'un en Belgique et portant sur 1,2 milliard de francs belges et l'autre au Grand-Duché et portant sur 400 millions de francs

luxembourgeois. Ce dernier emprunt a été pris ferme par un syndicat de banques luxembourgeoises, sous la direction de la Banque Internationale à Luxembourg S. A. Le produit de ces deux emprunts sera utilisé par la B. E. I. pour le financement de ses opérations ordinaires de prêt.

Au cours des mois de novembre et décembre 1972, la B. E. I. a accordé des *prêts* à Gaz de France, à l'« Instituto Mobiliare Italiano », à la société « Kernkraftwerk Philippsburg GmbH », à « Gyproc GmbH Baustoffproduktion und Co. KG », à la Caisse Nationale des Télécommunications, à la Société Lorraine de Développement et d'Expansion - LORDEX », à la société belgo-française d'Energie Nucléaire Mosane - S.E.M.O., S. A., Bruxelles, à la Régie du Chemin de Fer Abidjan-Niger (R.A.N.), à la société « Autostrade - Concessioni Autostrade S. p. A. », Rome, à la « Cassa per il Mezzogiorno », à la société italienne « Infrasad S.p.A. », à la société « SIP - Società Italiana per l'Esercizio Telefonico S. p. A. », à Phoenix Gummiwerke AG, Hamburg-Harburg et à la société « Cimenteries du Cameroun - CIMENCAM ».

### Secteur bancaire

La Commission des Communautés européennes et un syndicat bancaire luxembourgeois ont signé le 23 novembre 1972 un *emprunt obligataire de la CECA* sur le marché luxembourgeois des capitaux. Le syndicat dirigé par la Banque Générale de Luxembourg comprend en outre les banques suivantes : Banque Internationale à Luxembourg, Kredietbank, Caisse d'Épargne de l'Etat, Banque de Paris et des Pays-Bas pour le Grand-Duché de Luxembourg et la Banque Lambert Luxembourg. Le montant de l'emprunt s'élève à 400 millions de Flux. Le produit de l'emprunt sera affecté conformément aux dispositions du traité CECA au financement d'investissements dans les industries du charbon et de l'acier et du programme de reconversion. Le montant total des emprunts contractés par la CECA depuis le début de son activité s'élève ainsi, à la suite de la nouvelle émission, à la contre-valeur de 1172,8 millions d'UC.

La First National Boston Corporation, Boston Massachusetts (USA) a créé à Luxembourg au début du mois de décembre 1972 la *Bank of Boston S. A.* La First National Boston Corporation est la société mère de la First National Bank of Boston, qui fut créée en 1784 et qui est ainsi la plus ancienne banque des Etats-Unis d'Amérique. La First National Bank of Boston occupe 2114 employés dans ses succursales situées en dehors des Etats-Unis. Avec la création de la Bank of Boston S. A. à Luxembourg, le groupe possède actuellement sept succursales à Luxembourg, dont la Bank of Boston International est la plus connue.

### Relations commerciales

Les 13 et 14 décembre 1972, des délégués du « Department of Business and Economic Development » de l'Etat américain de l'*Illinois* ont pris contact à

Luxembourg avec des hommes d'affaires luxembourgeois, intéressés au développement des échanges commerciaux entre le Grand-Duché et les Etats-Unis d'Amérique.

### Benelux

Le Conseil interparlementaire consultatif de Benelux s'est réuni le 15 décembre 1972 à Luxembourg, sous la présidence de M. Van den Bulcke. Lors de cette session, le Parlement Benelux s'est penché sur les problèmes de l'unification du droit et sur les moyens d'accélérer la procédure de ratification des Conventions Benelux. Le Bureau du Conseil pour 1973 et 1974 se compose de la façon suivante : M. Boey, Sénateur PLP, Président; MM. Maenen et Van den Bulcke, Vice-Présidents.

### Congrès internationaux

En vue de la création d'un *syndicat libre européen*, les présidents et secrétaires généraux de la Confédération internationale européenne des syndicats libres des six pays du Marché commun, de la zone de Libre Echange et de ceux du T.U.C. (syndicats anglais), se sont réunis les 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 1972 au Centre européen de Kirchberg à Luxembourg, sous la présidence de M. Mathias Hinterscheid, Président de la Confédération Générale du Travail. Au cours de cette réunion à Luxembourg a été décidée la constitution officielle du syndicat libre européen.

Du 6 au 8 novembre 1972 s'est tenu pour la première fois à Luxembourg le congrès international de l'Union internationale hôtelière réunissant les représentants de quinze nations européennes. Le congrès fut rehaussé par la présence de Monsieur Marcel Mart, Ministre du Tourisme, qui fit un exposé sur l'industrie hôtelière dans la vie économique. En marge du congrès, les délégués visitèrent diverses installations touristiques du Grand-Duché et furent notamment reçus à l'Hôtel de Ville par M<sup>lle</sup> Colette Flesch, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg.

### Université Internationale de Sciences Comparées

Les 17 et 18 novembre 1972, l'Université Internationale de Sciences Comparées a organisé à Luxembourg les troisièmes *Journées d'études bancaires* avec pour thème « Le marché des euro-devises et les problèmes monétaires internationaux ». La séance de clôture fut rehaussée par la présence de Leurs Altesses Royales le Prince Charles et la Princesse Joan. Le programme de ces Journées d'études bancaires prévoyait des exposés de spécialistes en matière monétaire et dont notamment : M. J. Abs, Président du conseil de Surveillance de la « Deutsche Bank, A. G. », Francfort-s.-Main; M. le Professeur Robert Triffin, Berkeley College, New Haven; M. Alexandre Lamfalussy, Administrateur-délégué et Président du Comité de Direction de la Banque de Bruxelles, Bruxelles; M. Kurt Richebaecher, Mandataire général de la

Dresdner Bank, A. G., Francfort-s.-Main; M. Rinaldo Ossola, Vice-Directeur Général de la Banque d'Italie, Rome; M. le Professeur Robert Henrion, Président du Conseil d'Administration et Président du Comité de Direction de la Société Générale de Banque, Bruxelles et MM. Jean Guyot et Claudio de Segré de la Banque Lazard Frères et Cie, Paris. Les III<sup>es</sup> Journées d'études bancaires furent clôturées par un panel-discussion des conférenciers, présidée par M. Albert Dondelinger, Commissaire au Contrôle des Banques, Luxembourg.

Au cours du mois de novembre 1972, l'Université Internationale de Sciences Comparées a organisé dans le cadre de sa *session d'études économiques luxembourgeoises 1972-73* un cours intitulé « Quelques problèmes importants du syndicalisme luxembourgeois : 1) le syndicalisme et la politique (unité syndicale); 2) la cogestion et le contrôle ouvrier; 3) l'organisation syndicale sur le plan européen », par M. Jules Stoffels, D<sup>r</sup> ès sciences économiques, Professeur de sciences économiques, Luxembourg.

### Chambre des Députés

Le 21 décembre 1972, la Chambre des Députés a adopté le projet de *budget de l'Etat* pour 1973 par 32 voix contre 24. Les recettes ordinaires et extraordinaires du budget de l'Etat pour l'exercice 1973 se chiffrent respectivement à 15 935,09 millions et à 921,1 millions, soit au total 16 856,2 millions de francs. Les dépenses ordinaires et extraordinaires atteignent respectivement 14 641,2 millions et 2 435,1 millions, au total donc 17 076,3 millions de francs. Le mali de l'exercice 1973 se monte à 220,1 millions de francs.

Suite à la démission de M. Romain Fandel, le groupe parlementaire du *Parti social démocrate* se compose de la façon suivante : Président : M. Roger Schleimer; Vice-Président : M. Georges Hurt; Secrétaire : M<sup>lle</sup> Astrid Lulling.

### Echos de presse

Dans son édition du 16 novembre 1972, le grand quotidien de Munich « *Süddeutsche Zeitung* » publie un article sur les banques allemandes établies au Grand-Duché de Luxembourg. Nous reproduisons ci-après le texte de cet article intitulé « *Bankgründungen am laufenden Band* » :

*Auf dem Euro-Markt trotz Bardepot interessante Geschäfte*

Der Trend der deutschen Kreditinstitute, sich am Euro-Dollar-Platz Luxemburg niederzulassen, ist noch nicht abgeschlossen. Dies, obwohl derzeit das Bardepot wirkt und die Aufnahme von Krediten im Ausland für die deutschen Industriekunden schwerlich interessant ist.

Dennoch gibt es attraktive Geschäftszweige, so den internationalen Geld- und Devisenhandel und daraus abgeleitet auch das Kreditgeschäft mit Partnern außerhalb der Bundesrepublik. Das Volumen des Euro-

Dollar-Markts wird auf etwa 80 Mrd. Dollar geschätzt. In Luxemburg werden gut dreiviertel aller Euro-Emissionen — ein halbes Tausend Anleihen — notiert und gehandelt. Deren Nominalwert wird von den Experten auf etwa 10 Mrd. Dollar veranschlagt.

Das Gewicht der deutschen Banken in Luxemburg ist beachtlich. Man kann das addierte Bilanzvolumen aller Luxemburg-Töchter auf 35 Mrd DM schätzen, wovon die bundesrepublikanischen Kreditinstitute vielleicht ein Drittel beisteuern. Die Dresdner Bank machte mit einer Gründung vor fünf Jahren den Anfang, die Deutsche Bank und die Commerzbank folgten vor zwei bzw. drei Jahren. Die Bayerische Hypotheken- und Wechsel-Bank sowie die Bayerische Vereinsbank sind ebenso vertreten wie die Berliner Handels-Gesellschaft/Frankfurter Bank bzw. die Deutsche Genossenschaftskasse mit ihrer Gemeinschaftstochter BHF-Bank/DGK-International. Nicht zu vergessen die Vereinsbank Hamburg sowie das Bankhaus Herstatt. Soeben sind zwei weitere Gründungen dazu gekommen. Es handelt sich um die WestLB International, ins Leben gerufen von der Westdeutschen Landesbank, sowie um die Berenberg Bank International. Dahinter stehen die Norddeutsche Landesbank sowie das Bankhaus Joh. Berenberg, Gösler & Co. Vor etwa einem Jahr hatte im übrigen auch die Hessische Landesbank eine Dritt-beteiligung an der Banque Continentale erworben.

Von Vorstandsmitgliedern der Westdeutschen Landesbank war in Luxemburg zu hören, daß ihre Neugründung nicht etwa von der Düsseldorfer Mutter ein Start-Geschäftsvolumen mitbekommen habe. Die « Mitgift » habe vielmehr darin bestanden, daß man das gesamte Personal eingebracht habe. Nach anderen Quellen könnte die WestLB International nach rund vier Wochen Tätigkeit bereits einen Geschäftsumfang von 100 Mill. DM haben. Es stellt sich die Frage, warum die Westdeutsche Landesbank erst so spät nach Luxemburg ging. Möglicherweise hängt dies mit Rücksichten zusammen, die sich aus der Beteiligung an der Kreditbank, Luxemburg, ergaben. Offenbar macht sich — und nicht nur bei diesem Institut — ein Umdenkprozeß bemerkbar. Manche Geschäfte scheinen über eine eigene Bank doch besser abzuwickeln sein als über eine Minderheitsbeteiligung.

Die Westdeutsche Landesbank bereitet zur Stunde eine Vertretung in London vor. Dies sei ebenso schwierig wie kostspielig, weil man dort nur «in» sei, wenn man im Umkreis von 500 m um die Bank von England residiere. Eine Folge dieser Konstellation: Es ist von Quadratmetermieten um die 150 Pfund die Rede.

Nous reproduisons ci-après le texte d'un article, publié par le quotidien anglais « The Times » dans son édition du 15 décembre 1972 et consacré aux divers aspects économiques du Grand-Duché :

British regional and industrial planners can learn a great deal in Luxembourg, for this tiny country at the heart of the EEC is achieving an industrial revolution without a vast population drift from the land to the cities and serious pollution. In many respects Luxembourg is an ideal place to establish a new

manufacturing plant to serve the EEC markets. However, British companies looking for Community locations will find that the doors are now being closed on new foreign companies in the Grand Duchy.

The man guiding Luxembourg's industrial revolution can really claim to be a Eurocrat. M. Marcel Mart, aged 45, Minister of National Economy, Energy, Tourism, Transport and Business, studied law in Paris, entered journalism, became a spokesman for the European Commission in Brussels, and then represented the EEC in New York. He came back to the commission in 1967 and two years later joined the Luxembourg Cabinet. He expects eventually to go back to the Brussels Commission, but at the moment all his energies are devoted to restructuring his country's economy.

Luxembourg, Mart explains, has a drastic shortage of labour. Today 39 per cent of its labour force are foreign workers, with 59 per cent of the employees in craft industries coming from abroad and 80 per cent of construction industry workers being foreign.

However the difficulty of finding workers, especially skilled ones, which could make foreign companies reluctant to invest in Luxembourg, is partially offset by an excellent industrial relations system. This involves so many arbitration chances that the only strike in the country's history was a political strike against German occupation in 1942.

Marcel Mart points out, however, that new industries going to Luxembourg must be highly capital intensive, demanding little labour. This is the reason why many of the recent arrivals have been involved in chemicals. New industries had to be attracted to the country, because the Government was deeply worried about the drift of population from the north to the south, where the steel industry is situated, and the country's heavy dependence on steel. A recession in that sector could leave the Luxembourg State Treasury almost bankrupt.

Many financial incentives were given to new companies going to Luxembourg. Almost all of them — there have been about 50 since the Second World War — have been attracted by the Grand Duchy's geographical position between Belgium, France and Germany and by the easy communications to the main industrial areas of the EEC. They have been located outside the south and across the country. The Government has avoided new companies clustering together in certain areas and the result is that today new manufacturing plants are evenly spread and no new industrial conurbations have been created.

The Luxembourg Government has been careful about the types of new enterprises that it has allowed into the country. Few are of the kind that produce air pollution and most new plants have been of medium size so that their labour demands could be fulfilled by the local population. The result is that many Luxembourgers have given up farming, but remain on the land and travel a few miles each day to the new factories.

The agricultural industry of the country has long been uneconomic. « Before the war 30 per cent of

the population was involved in agriculture; today it is 10 per cent and we hope it will be down to 4 or 5 per cent in a few years », M. Mart said.

Industry has been brought to the farmlands and with careful planning it has not spoiled the environment. « We can afford to be selective in the sort of companies we allow to come here. We see factories employing between 500 and 1500 people as a model size », M. Mart said.

Investment has been attracted and rather than allow the country to be flooded by new companies, Luxembourg is closing the door. It expects future growth to come largely from the expansion of the newcomers already located in the country.

By this means, Luxembourg is gradually reducing the significance of steel in the nation's economy, while building up other industries at a pace which permits careful planning and avoids many social difficulties.

According to Marcel Mart, Luxembourg has now more or less reached saturation point in terms of new industries. To ensure that the Luxembourger has a good choice of employment, the Government has been developing the banking and commerce sectors so that people can take either manufacturing or white collar jobs. Consequently, Luxembourg today produces both more steel per head of population

than any other country in the world and also has more banks per head of population than any other country.

Luxembourg is not afraid of being overrun by foreign capital. Its future lies in international business and the Government has done a great deal to encourage foreign manufacturers and foreign banks to come to the country. M. Mart said that average wages had been increasing annually by between 5 and 10 per cent in recent years. Real economic growth had been advancing at about 3,5 per cent and inflation today was about the EEC average of between 5 and 5,5 per cent.

The Luxembourg Government adopts liberal trade and industrial policies. It opposes nationalization and owns little of the country's industry (even the state radio, Radio Luxembourg, is mainly in foreign hands). An industrial revolution is gradually taking place in this tiny country as the dependence on steel declines, new industries develop across the country and business becomes more international in character.

There are hardly any British-owned companies in Luxembourg. Britain has missed a chance here, but it would be close to ideal if its planners were to try to follow some of the ideas that have produced new regional development without pollution, major social problems and the creation of still more sprawling urban areas.

## Nouvelles de la Cour

### Mois de novembre

Le 15 novembre 1972, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Stefan Olszowski, Ministre des Affaires Etrangères de la République Populaire de Pologne.

\* \*

Le 29 novembre 1972, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Rudolf Kirchschräger, Ministre Fédéral des Affaires Etrangères de la République d'Autriche.

### Mois de décembre

Le 1<sup>er</sup> décembre 1972, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Son Excellence Monsieur Polys Modinos, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Chypre.

\* \*

Le 8 décembre 1972, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Son Excellence Monsieur Abdel Kader Benslimane, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Royaume du Maroc.

\* \*

Le 12 décembre 1972, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience, à l'occasion de la prochaine cessation de leurs fonctions, Messieurs Sizzo M. Mansholt, Président de la Commission des Communautés Européennes, et Raymond Barre, Vice-Président.

\* \*

Un communiqué du Maréchalat de la Cour en date du 31 décembre 1972 annonce qu'à l'occasion du Nouvel An, des listes d'inscription sont déposées au Palais de Luxembourg et au poste de Gendarmerie du Château de Berg.

# Conseil de Gouvernement

## Réunions du mois de novembre

Le Conseil de Gouvernement a tenu plusieurs réunions de travail au cours du mois de novembre sous la présidence de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Au cours des réunions du 10 et 13 novembre, il a entendu un rapport de MM. les Ministres des Finances et de l'Economie Nationale sur la récente réunion à Luxembourg du Conseil des Communautés Européennes. Il a procédé à un premier échange de vues au sujet des mesures nationales susceptibles de s'intégrer dans une politique communautaire anti-inflationniste; il précisera ses intentions au cours de sa prochaine séance.

Le Conseil a discuté les problèmes de circulation à l'intérieur de la Capitale et notamment celui de la construction de parkings; il soumettra prochainement aux autorités de la ville de Luxembourg des propositions concrètes de solutions et les conditions d'une intervention de l'Etat.

Dans le contexte d'une discussion sur les problèmes du 3<sup>e</sup> âge, le Conseil a approuvé la politique qu'entend poursuivre M. le Ministre de la Famille et de la Solidarité sociale en matière de maisons de retraite publiques et privées.

Il a approuvé un projet de loi réglant le nouveau statut du personnel de l'administration commune des caisses sociales des classes moyennes.

L'avant-projet de loi organisant l'identification numérique des personnes a été approuvé et sera soumis au Conseil d'Etat, qui sera saisi de même d'un projet de loi réglant l'exercice des activités du journalisme sous le titre professionnel de journaliste.

Le projet de loi concernant la réorganisation de la magistrature sera soumis lui-aussi au Conseil d'Etat.

Le Conseil a approuvé les grandes lignes d'un projet de loi portant organisation et réglant le fonctionnement de l'administration nationale de l'Emploi.

Il a approuvé en outre le projet de loi autorisant le Gouvernement à subventionner l'exécution d'un programme d'équipement de l'infrastructure touristique régionale à caractère communal et intercommunal (plan touristique quinquennal).

Faisant suite à la signature du contrat portant sur l'établissement d'un programme directeur de l'aménagement général du territoire, conclu entre l'Etat et la société française OTAM, le Conseil a eu avec les experts de la société une première entrevue portant sur les directives gouvernementales à caractère général et sur l'organisation pratique de la collaboration entre les deux parties.

A l'issue de la réunion du 17 novembre, le communiqué suivant a été publié: S'inspirant de la résolution du Conseil des Communautés Européennes le Conseil a passé en revue un certain nombre de

mesures pouvant s'intégrer dans un plan anti-hausse tant national que communautaire.

Le Gouvernement se propose de compléter les mesures déjà prises dans le domaine des crédits à la consommation par la fixation de priorités ou de limitations dans d'autres secteurs de crédit spécifiques. Ces mesures ne toucheront pas les crédits dans l'intérêt du logement social.

Se fixant comme objectif général la stabilisation des prix et dans le cadre d'une action anti-inflationniste supportée positivement par l'ensemble des partenaires économiques et sociaux, le Gouvernement se propose de s'abstenir, provisoirement pour une période de 6 mois et sans préjudice des mesures prévues par le projet de loi budgétaire de 1973, de mettre en vigueur des augmentations de taxes. Dans ce contexte le Gouvernement dément qu'une augmentation des taux normaux de la TVA soit prévue dans un avenir rapproché.

Il a opéré un choix dans la priorité des projets de construction à exécuter en 1973 et a décidé d'échelonner dans le temps la réalisation des projets les moins urgents.

Le Gouvernement demandera aux communes d'apporter leur contribution à l'exécution du plan anti-hausse et d'adapter leur politique aux mesures décidées par le Conseil de Gouvernement.

Le Conseil a entendu un rapport de M. le Ministre de la Sécurité sociale sur le projet de loi concernant la réforme des caisses de maladie et a donné les directives nécessaires à la mise au point rapide du projet.

Enfin il a procédé à un premier échange de vues sur les amendements budgétaires que proposera le Gouvernement.

A l'issue des réunions du 24 novembre et 1<sup>er</sup> décembre, le communiqué suivant a été publié: Ayant entendu le rapport de M. le Ministre de l'Economie Nationale, il a entériné l'accord conclu avec la Fédération Nationale des Patrons-Bouchers et Charcutiers en vue d'un blocage temporaire des prix au public des viandes de bœuf, de porc et de la charcuterie, étant entendu que cet accord sera sujet à révision en cas de modification sensible des prix de gros. En vertu de cet accord, les prix au public des viandes de bœuf, de porc et de la charcuterie appliqués fin novembre 1972 par les bouchers et le commerce de détail ne peuvent pas être dépassés sans autorisation expresse de l'Office des Prix.

Le Conseil a discuté les possibilités d'intervention du Fonds du Logement Social qui sera créé par la loi budgétaire et il a fixé les modalités et les critères de cette intervention. Un règlement grand-ducal définira le rôle des promoteurs publics et privés, les projets de construction à la réalisation desquels le

Fonds pourra participer (minimum de logements requis par projet) et les opérations dans le financement desquelles le Fonds pourra intervenir (notamment : études des programmes de construction, acquisition et aménagement des terrains à bâtir).

Il a approuvé un avant-projet de loi instituant les mesures de reconversion économique et sociale dans l'agriculture, le commerce et l'artisanat. Ces mesures prendront la forme d'indemnités de départ ou de primes de départ en faveur des personnes qui abandonnent leur activité professionnelle ainsi que d'aides à la réadaptation professionnelle et à la formation professionnelle.

Il a terminé son échange de vues sur l'avant-projet de loi modifiant et complétant la loi sur la caisse de pension agricole. La nouvelle loi introduira la possibilité d'instituer une ou plusieurs classes de cotisations supplémentaires qui permettront d'améliorer les pensions de vieillesse établies jusqu'à présent sur une seule classe de cotisations. Le nouveau texte adaptera les régimes des pensions d'orphelins et des femmes divorcées à celui en vigueur dans les autres caisses de pension. En considération de la situation particulière des revenus dans l'agriculture dans son ensemble, le droit à une prestation de rente personnelle sera ouvert à l'épouse engagée activement dans les travaux de l'entreprise familiale et ce à charge du Fonds Agricole. La procédure législative relative à ce projet sera entamée rapidement.

A la lumière de l'avis du Conseil d'Etat il a rediscuté certains aspects du projet de loi modifiant la loi du 26 mai 1954 sur le régime de pension des fonctionnaires de l'Etat. Il demandera à la Chambre des Députés de mettre ce projet sur la liste de priorité.

Il a approuvé le projet de loi concernant l'éducation physique et le sport ainsi qu'un projet de loi autorisant le Gouvernement à subventionner l'exécution du second programme quinquennal d'équipement sportif communal et intercommunal. Ce dernier projet permettra au Gouvernement de subventionner à partir du 1. 1. 1973 les initiatives des communes et des syndicats de communes jusqu'à concurrence d'un montant global de 250 millions de francs.

Le Conseil a approuvé un règlement grand-ducal renforçant pour une période provisoire de 5 années les mesures de protection sanitaire du barrage d'Esch-sur-Sûre.

Il a approuvé un projet de règlement grand-ducal fixant à 12,2 les coefficients adaptant le salaire, traitement ou revenu moyen des années 1937, 1938 et 1939 devant servir de base au calcul des indemnités pour dommage de guerre corporel, aux rémunérations payées depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1944.

Finalement il a approuvé un projet de règlement grand-ducal concernant les frais de route et de séjour des fonctionnaires, dont l'entrée en vigueur est prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 1973.

## Réunions du mois de décembre

Le Conseil de Gouvernement a tenu plusieurs réunions de travail au cours du mois de décembre sous la présidence de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Au cours de la réunion du 15 décembre, il a entendu un rapport de M. le Ministre de la Fonction Publique sur ses récents entretiens avec les organisations professionnelles du secteur public. Le Conseil a procédé à un échange de vues qu'il continuera au cours de la semaine prochaine. Il estime qu'il faut aboutir, dans le secteur public, à un régime de traitements comportant des engagements réciproques à caractère plus durable que la pratique actuellement suivie.

Il a pris connaissance des dernières évolutions concernant la réorganisation de la société Minière et Métallurgique de Rodange et d'un échange de lettres entre M. le Ministre d'Etat et les groupes financiers. Cet échange de lettres comporte des engagements assumés par les dirigeants du plus haut niveau de ces groupes en vue de maintenir une activité sidérurgique économiquement rentable dans cette partie du territoire national et en vue d'assurer la stabilité des emplois du personnel concerné.

Il a entendu un rapport approfondi sur la demande de prorogation des contrats de concession entre l'Etat et la Compagnie Luxembourgeoise de Télédiffusion.

Au cours de la réunion du 22 décembre, le Conseil a entendu une communication du Ministre des Affaires Etrangères sur la signature du traité sur les bases des relations entre la République Fédérale d'Allemagne et la République démocratique allemande et sur les conséquences qui pourront en résulter pour les rapports entre la RDA et le Luxembourg. Le Conseil constate qu'à la suite de cette signature, les conditions sont remplies pour engager des négociations en vue d'établir des relations diplomatiques entre la République démocratique allemande et le Luxembourg, et en vue de régler les problèmes bilatéraux existant entre les deux pays. Il autorise le Ministre des Affaires Etrangères à mener les négociations nécessaires à cet effet.

Le Ministre des Travaux Publics a fait rapport au Conseil sur l'ensemble des problèmes et des initiatives que comporte l'urbanisation du plateau de Kirchberg. Le Conseil a arrêté un certain nombre de lignes de conduite pour la mise en œuvre du programme de constructions résidentielles et sociales ainsi que sur divers autres projets de développement.

Il a passé en revue les mesures déjà prises dans le cadre de la lutte contre l'inflation et a donné des directives pour la continuation de cette action pendant l'année 1973.

Il a procédé à un échange de vues sur deux avant-projets de loi concernant l'un la création d'un centre

informatique de l'Etat et l'autre l'institution d'une inspection générale de la sécurité sociale et la création d'un centre d'informatique commun aux institutions de sécurité sociale.

Il poursuivra à la rentrée du mois de janvier l'examen des problèmes de la fonction publique.

Le Conseil a approuvé en outre un projet de règlement grand-ducal concernant certains problèmes sani-

taires en matière d'échanges de viandes fraîches entre le Grand-Duché de Luxembourg et les autres Etats-membres des Communautés Européennes.

Le Conseil a finalement décidé de saisir le Conseil d'Etat d'un projet de loi concernant la non-prescription des peines prononcées par les tribunaux luxembourgeois contre les criminels de guerre.

## Mémorial

### Mois de novembre

#### Ministère de l'Agriculture

Un règlement ministériel du 24 octobre 1972 concerne la lutte obligatoire contre la tuberculose bovine pour la campagne 1972/73. (page 1493)

Un règlement ministériel du 13 novembre 1972 concerne la vaccination obligatoire des bovins contre la fièvre aphteuse. (page 1538)

Un règlement grand-ducal du 15 novembre 1972 modifie le règlement grand-ducal du 26 juillet 1972 modifié par le règlement grand-ducal du 14 septembre 1972 concernant l'application du règlement (CEE) n° 120/67 du Conseil des Communautés Economiques Européennes à la campagne céréalière 1972/73. (page 1539)

#### Ministère de l'Economie Nationale, des Classes Moyennes et du Tourisme

Un règlement grand-ducal du 17 octobre 1972 fixe le tarif et les modalités de paiement en cas d'exercice du droit d'option prévu à l'alinéa 3 de l'article 27 de la loi modifiée du 21 mai 1951 ayant pour objet la création d'une caisse de pension des artisans. (page 1467)

Un règlement grand-ducal du 17 octobre 1972 fixe le tarif et les modalités de paiement en cas d'exercice du droit d'option prévu à l'alinéa 3 de l'article 27 de la loi du 22 janvier 1960 ayant pour objet la création d'une caisse de pension des commerçants et industriels. (page 1468)

Un règlement grand-ducal du 26 octobre 1972 concerne l'exécution de l'article 48, paragraphe VI de la loi du 29 mars 1972 sur le droit d'auteur. (page 1495)

#### Ministère de l'Education Nationale

Un règlement grand-ducal du 26 octobre 1972 porte institution et organisation des conseils de classe dans les lycées. (page 1528)

Un règlement grand-ducal du 7 novembre 1972 concerne la promotion des élèves dans les lycées. (page 1533)

#### Ministère des Finances

Un arrêté ministériel du 30 octobre 1972 porte approbation du règlement n° 4 du 18 septembre 1972 du Commissaire au contrôle des banques, modifiant le règlement n° 1 du 5 juin 1946 concernant la publication et le dépôt des bilans et situations comptables à dresser par les établissements de banque et d'épargne. (page 1500)

Deux règlements ministériels du 3 novembre 1972 concernent le régime des tabacs fabriqués. (page 1518)

#### Ministère de la Force Publique

La loi du 15 novembre 1972 modifie et complète certaines dispositions de la loi du 23 juillet 1952 concernant l'organisation militaire, telle qu'elle a été modifiée par la loi du 29 juin 1967. (page 1522)

#### Ministère de l'Intérieur

Un règlement grand-ducal du 18 octobre 1972 concerne la création et le fonctionnement d'un four crématoire. (page 1492)

Un règlement grand-ducal du 9 novembre 1972 interdit temporairement l'exercice de la pêche dans le lac de barrage de la Haute-Sûre. (page 1521)

#### Ministère de la Santé Publique

Un règlement ministériel du 30 octobre 1972 a pour objet de fixer les programmes détaillés des examens d'admission au stage, au fin de stage et de promotion du personnel de la carrière de l'artisan de la Maison de Santé d'Ettelbruck. (page 1529)

Un règlement ministériel du 30 octobre 1972 a pour objet de fixer les programmes détaillés des examens d'admission au stage, de fin de stage et de promotion du personnel de la carrière de l'artisan au Sanatorium de Vianden. (page 1530)

Un règlement ministériel du 31 octobre 1972 concerne l'examen d'admission des candidats à la profession d'assistant technique médical. (page 1531)

Un règlement grand-ducal du 9 novembre 1972 rend applicables au Grand-Duché de Luxembourg les méthodes d'analyse communautaires pour le contrôle des aliments des animaux. (page 1537)

## Ministère des Transports et de l'Énergie

Un règlement grand-ducal du 23 octobre 1972 modifie et complète l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques. (page 1512)

## Mois de décembre

### Ministère d'État

Un règlement grand-ducal du 23 novembre 1972 concerne le dépôt et la publication des actes et documents concernant les sociétés commerciales. (page 1595)

Un règlement grand-ducal du 18 décembre 1972 concerne les frais de route et de séjour ainsi que les indemnités de déménagement des fonctionnaires et employés de l'État. (page 1889)

Un règlement ministériel du 19 décembre 1972 concerne les modèles pour les déclarations de frais de route, de séjour et de déménagement. (page 1897)

Un règlement du Gouvernement en Conseil du 19 décembre 1972 concerne l'autorisation et le contrôle des voyages de service des fonctionnaires et employés de l'État. (page 1903)

### Ministère des Affaires Étrangères et du Commerce Extérieur

La loi du 17 décembre 1972 porte approbation de l'Accord relatif à l'Organisation internationale de télécommunications par satellites « INTELSAT » et de ses Annexes A, B, C, D et de l'Accord d'exploitation relatif à l'Organisation internationale de télécommunications par satellites « INTELSAT » et de son annexe, faits à Washington le 20 août 1971. (page 1616)

La loi du 28 novembre 1972 porte approbation des Actes relatifs à l'adhésion aux Communautés européennes du Royaume de Danemark, de l'Irlande, du Royaume de Norvège et du Royaume de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, signés à Bruxelles, le 22 janvier 1972. (page 1664)

Un règlement ministériel du 18 décembre 1972 fixe les taxes à percevoir lors de l'apposition de visas. (page 1923)

La loi du 20 décembre 1972 porte approbation de l'Accord d'Association portant accession de l'Île Maurice à la Convention d'Association entre la Communauté Économique Européenne et les États africains et malgache associés à la Communauté et de l'Accord modifiant l'Accord interne relatif au financement et à la gestion des aides de la Communauté, signés à Yaoundé, le 29 juillet 1969, signés à Port Louis, le 12 mai 1972. (page 1924)

### Ministère de l'Économie Nationale, des Classes Moyennes et du Tourisme

Un règlement grand-ducal du 22 décembre 1972 fixe les prix maxima pour les courses en taxi. (page 1931)

Un règlement grand-ducal du 22 décembre 1972 concerne le statut du personnel de l'administration commune de la Caisse de pension des artisans, de la Caisse de maladie des professions indépendantes et de la Caisse de pension des commerçants et industriels. (page 1932)

### Ministère de l'Éducation Nationale

Un règlement grand-ducal du 15 novembre 1972 modifie l'article 5 du règlement grand-ducal du 14 décembre 1968 fixant le régime des vacances et congés dans les établissements d'enseignement primaire, moyen, secondaire, technique et professionnel, ainsi que dans l'Institut pédagogique. (page 1577)

Un règlement grand-ducal du 27 novembre 1972 fixe l'organisation du stage pratique et pédagogique et de l'examen de fin de stage des professeurs de sciences économiques et sociales de l'enseignement secondaire. (page 1906)

### Ministère de la Famille, du Logement Social et de la Solidarité Sociale

Un règlement grand-ducal du 29 novembre 1972 porte fixation des taux de cotisation pour les groupes d'employeurs visés à l'article 1<sup>er</sup> du règlement grand-ducal du 10 décembre 1964 concernant la constitution des groupes d'employeurs et la fixation de l'assiette et des taux de cotisation en matière d'allocations familiales pour les salariés. (page 1597)

Un règlement grand-ducal du 14 décembre 1972 porte nouvelle fixation des montants mensuels d'allocations familiales. (page 1920)

### Ministère des Finances

Un règlement grand-ducal du 6 décembre 1972 porte désignation des sièges du bureau central et des bureaux de poste principaux. (page 1601)

Un règlement ministériel du 6 décembre 1972 porte désignation des bureaux de poste secondaires, agences, relais et bureaux auxiliaires. (page 1602)

Un règlement ministériel du 7 décembre 1972 porte désignation des emplois du cadre normal de l'administration des postes et télécommunications, pour les fonctions de chef de bureau, de chef de bureau adjoint et de rédacteur principal. (page 1604)

Un règlement grand-ducal du 8 décembre 1972 porte fixation des coefficients adaptant le salaire, traitement ou revenu moyen des années 1937, 1938 et 1939 devant servir de base au calcul des indemnités.

tés pour dommages corporels, aux rémunérations payées depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1944. (page 1908)

La loi du 23 décembre 1972 concerne le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1973. (page 1939)

Un règlement grand-ducal du 23 décembre 1972 porte exécution de la loi du 23 décembre 1972 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1973. (page 2104)

Un règlement grand-ducal du 25 août 1972 concerne l'émission d'un nouveau billet de cinquante francs. (page 2107)

Un règlement ministériel du 13 décembre 1972 concerne la perception à l'importation de droits d'accise d'après des taux forfaitaires ou arrondis et sur une base spéciale d'imposition. (page 2107)

Un règlement grand-ducal du 19 décembre 1972 porte modification de l'arrêté grand-ducal du 28 juin 1930 portant création d'une Caisse d'Assurances auprès de la Caisse d'Épargne et du Crédit Foncier de l'Etat tel que cet arrêté a été modifié dans la suite. (page 2111)

Un arrêté grand-ducal du 22 décembre 1972 a pour objet le contrôle des fonds d'investissement. (page 2112)

Un arrêté grand-ducal du 22 décembre 1972 concerne la représentation fiduciaire. (page 2113)

La loi du 23 décembre 1972 porte abrogation des articles 1 à 11 de la loi du 22 février 1963 déterminant la redevance sur les appareils récepteurs de radiodiffusion sonore et de télévision ainsi que la protection des réceptions radio-électriques contre les perturbations parasites. (page 2115)

Un règlement ministériel du 28 décembre 1972 porte fixation de la valeur moyenne des rémunérations en nature en matière de retenue d'impôt sur les salaires. (page 2120)

Un règlement ministériel du 28 décembre 1972 modifie le régime d'accise des huiles minérales et le régime d'accise des benzols et des produits analogues. (page 2121)

Un règlement grand-ducal du 29 décembre 1972 concerne les franchises de la taxe sur la valeur ajoutée accordées dans le trafic international des voyageurs. (page 2123)

Un règlement grand-ducal du 29 décembre 1972 modifie le règlement grand-ducal du 19 décembre 1969 portant exécution de l'article 71 de la loi du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu. (page 2126)

Un règlement grand-ducal du 29 décembre 1972 modifie le règlement grand-ducal du 19 décembre 1969 portant fixation de prix moyens du bétail en exécution de l'article 67, al. 3 de la loi du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu. (page 2127)

Un règlement ministériel du 29 décembre 1972 concerne le droit d'accise spécial sur le gasoil léger, le gasoil lourd et le fueloil léger. (page 2128)

## Ministère de la Fonction Publique

La loi du 23 décembre 1972 porte modification des articles 19, 25 et 26 de la loi du 25 février 1967 ayant pour objet diverses mesures en faveur de personnes devenues victimes d'actes illégaux de l'occupant. (page 2115)

## Ministère de l'Intérieur

Un règlement grand-ducal du 27 novembre 1972 porte modification du règlement grand-ducal modifié du 4 avril 1964 portant assimilation des traitements des fonctionnaires des communes, syndicats de communes et établissements publics placés sous la surveillance des communes, à ceux des fonctionnaires de l'Etat. (page 1600)

Un règlement grand-ducal du 7 décembre 1972 complète l'article 3 du règlement grand-ducal du 4 avril 1964 portant assimilation des traitements des fonctionnaires des communes, syndicats de communes et établissements publics placés sous la surveillance des communes, à ceux des fonctionnaires de l'Etat. (page 1907)

Un règlement grand-ducal du 1<sup>er</sup> décembre 1972 porte abrogation du règlement grand-ducal du 27 juin 1967 ayant pour objet de compléter l'arrêté grand-ducal du 10 mars 1959 sur la destruction des animaux malfaisants et nuisibles tel qu'il a été modifié dans la suite. (page 1922)

## Ministère de la Justice

Un règlement grand-ducal du 3 novembre 1972 porte protection de certaines espèces animales et de leurs biotopes. (page 1576)

Un règlement grand-ducal du 15 novembre 1972 détermine le statut des délégués à la protection de la jeunesse. (page 1583)

La loi du 23 novembre 1972 porte adaptation de la loi du 10 août 1915 concernant le régime des sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée dans la suite, à la directive n° 68/151 du Conseil des Communautés Européennes du 9 mars 1968. (page 1586)

La loi du 12 décembre 1972 concerne les droits et devoirs des époux. (page 1909)

Un règlement grand-ducal du 23 décembre 1972 porte nouvelle fixation des indemnités à allouer en toute matière aux témoins, experts et interprètes. (page 2117)

## Ministère de la Santé Publique

Un règlement grand-ducal du 12 décembre 1972 modifie le règlement grand-ducal du 15 juillet 1969 portant exécution des articles 1<sup>er</sup> et 5 de la loi du 18 novembre 1967 portant réglementation de certaines professions paramédicales en ce qui concerne la profession d'assistant d'hygiène sociale. (page 1610)

Un règlement grand-ducal du 12 décembre 1972 modifie le règlement grand-ducal du 15 juillet 1969 portant exécution des articles 1<sup>er</sup> et 5 de la loi du 18 novembre 1967 portant réglementation de certaines

professions paramédicales en ce qui concerne la profession d'assistant social. (page 1611)

Un règlement grand-ducal du 12 décembre 1972 modifie le règlement grand-ducal du 15 juillet 1969 portant exécution des articles 1<sup>er</sup> et 5 de la loi du 18 novembre 1967 portant réglementation de certaines professions paramédicales en ce qui concerne la profession d'infirmier hospitalier gradué. (page 1612)

La loi du 19 décembre 1972 porte introduction d'un examen médical avant mariage et modification des articles 63, 75 et 109 du code civil. (page 2110)

### Ministère des Transports et de l'Energie

Un règlement grand-ducal du 23 novembre 1972 a pour objet de modifier l'annexe au règlement grand-ducal du 5 mars 1970 portant règlement de la circulation aérienne telle qu'elle a été modifiée. (page 1578)

Un règlement grand-ducal du 8 décembre 1972 modifie et complète l'arrêté grand-ducal du 23 no-

vembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques. (page 1605)

### Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale

Un règlement grand-ducal du 28 novembre 1972 modifie l'article 1<sup>er</sup> du règlement grand-ducal du 12 mars 1966 ayant pour objet l'application de l'article 210 du code des assurances sociales à certains chauffeurs professionnels tel qu'il fut modifié par le règlement grand-ducal du 30 août 1966. (page 1596)

Un règlement ministériel du 14 décembre 1972 porte fixation de la rémunération annuelle moyenne servant de base au calcul des rentes agricoles et forestières. (page 1922)

Un règlement grand-ducal du 23 décembre 1972 fixe les sanctions des infractions aux dispositions du règlement CEE n° 543/69 du Conseil du 25 mars 1969 relatif à l'harmonisation de certaines dispositions en matière sociale dans le domaine des transports par route. (page 2116)

## Chambre des Députés

### Mois de novembre

- 7 novembre : 10<sup>e</sup> séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Analyse des pièces. — Assermentation de M. Théo Bohnenberger. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1973 (n° 1623). Rapport de la commission. Discussion générale.
- 8 novembre : 11<sup>e</sup> séance publique. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1973 (n° 1623). Continuation de la discussion générale.
- 9 novembre : 12<sup>e</sup> séance publique. — Présentation d'une liste de trois candidats pour le poste vacant de Président de la Chambre des Comptes. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1973 (n° 1623) (rapporteur M. Bollendorff). Continuation et fin de la discussion générale. Budget des recettes ordinaires et extraordinaires. Ministère des Finances. Adoption des sections 63, 64, 93, 94, 03, 04, 33, 34, 25.  
Réunion de la Commission Agricole.
- 10 novembre : Réunion de la Commission de l'Economie Nationale et des Classes Moyennes.
- 13 novembre : Réunion du Bureau de la Chambre.
- 14 novembre : 13<sup>e</sup> séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1973 (n° 1623). Vote des motions déposées la semaine précédente. Discussion du budget des dépenses concernant le Ministère des Transports et de l'Energie.
- 15 novembre : 14<sup>e</sup> séance publique. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1973 (n° 1623). Discussion et adoption des articles des sections 12 et 00 du Ministère des Affaires Culturelles et des Cultes ainsi que du Ministère d'Etat.
- 16 novembre : 15<sup>e</sup> séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1973 (n° 1623). Ministère des Affaires Etrangères. Adoption de la section 02.
- 21 novembre : 16<sup>e</sup> séance publique. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1973 (n° 1623). Vote des motions déposées la semaine précédente. Discussion du budget des dépenses concernant le Ministère de l'Economie Nationale, des Classes Moyennes et du Tourisme.  
Réunion de la Commission des Affaires Etrangères.
- 22 novembre : 17<sup>e</sup> séance publique. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1973 (n° 1623). Conti-

uation des discussions concernant le Ministère de l'Economie Nationale, des Classes Moyennes et du Tourisme et adoption des articles des sections 19.0, 19.1, 20.0, 20.1, 20.2, 20.3 et 21 à l'exception des articles amendés ou à amender. Discussion du budget du Ministère de l'Intérieur. Réunion de la Commission de la Fonction Publique.

23 novembre : 18<sup>e</sup> séance publique. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1973 (n° 1623). Discussion du Ministère de l'Intérieur et adoption des sections 07 et 37.

28 novembre : 19<sup>e</sup> séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1973 (n° 1623). Vote des motions présentées la semaine précédente. Discussion du budget des dépenses concernant le Ministère de

la Fonction Publique. Adoption des articles de la section 01.

Réunion de la Commission de l'Education Nationale. — Réunion de la Commission Agricole.

29 novembre : 20<sup>e</sup> séance publique. — Analyse des pièces. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1973 (n° 1623). Discussion du budget du Ministère de la Force Publique et adoption des sections 06 et 36. Discussion du budget du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale.

30 novembre : 21<sup>e</sup> séance publique. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1973 (n° 1623). Discussion du budget du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale. Adoption des sections 16, 17, 46 et 47.

Réunion de la Commission des Pétitions.

## Mois de décembre

1<sup>er</sup> décembre : Réunion de la Commission Juridique.

5 décembre : 22<sup>e</sup> séance publique. — Analyse des pièces. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1973 (n° 1623). Vote des motions déposées la semaine précédente. Discussion du budget des dépenses concernant le Ministère de la Santé Publique.

6 décembre : 23<sup>e</sup> séance publique. — Questions à l'ordre du jour. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1973 (n° 1623). Continuation de la discussion du budget du Ministère de la Santé Publique et adoption des sections 15 et 45. Discussion du budget du Ministère des Travaux Publics.

Réunion de la Commission des Finances et du Budget.

7 décembre : 24<sup>e</sup> séance publique. — Analyse des pièces. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1973 (n° 1623). Discussion du Ministère des Travaux Publics et adoption des sections 24, 54 et 25. Discussion du Ministère de la Justice et adoption de la section 05.

Réunion de la Commission de la Fonction Publique. — Réunion de la Commission des Affaires Etrangères.

12 décembre : 25<sup>e</sup> séance publique. — Analyse des pièces. — Dépôt d'un projet de loi. — Règlement des travaux parlementaires. — Dépôt d'une proposition de loi. — Projet de loi portant modification des articles 19, 25 et 26 de la loi du 25

février 1967 ayant pour objet diverses mesures en faveur des personnes devenues victimes d'actes illégaux de l'occupant (n° 1600). Rapport de la commission. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1973 (n° 1623). Discussion du budget des dépenses concernant le Ministère de l'Education physique et des Sports. Adoption des articles des sections 08 et 38. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Projet de loi portant approbation des accords internationaux établissant un régime définitif applicable au système commercial mondial de télécommunications à satellites « INTELSAT » (n° 1633). Rapport de la commission. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. — Projet de loi portant approbation de l'Accord d'association portant accession de l'île Maurice à la Convention d'Associations entre la CEE et les Etats africains et malgache associés à la Communauté, et de l'accord modifiant l'accord interne relatif au financement et à la gestion des aides de la Communauté, signés à Port Louis le 12 mai 1972 (n° 1635). Rapport de la commission. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique.

Réunion de la Commission de Travail.

13 décembre : 26<sup>e</sup> séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Projet de loi portant approbation de l'Accord d'exploitation relatif à l'Organisation internationale de télécommunications par satellites « INTELSAT » et de son annexe, ainsi que de l'Accord relatif à l'Organisation internationale de télécommunications par satellites et ses annexes A, B, C, D signés à Washington le 20

août 1971 (n° 1633). Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation de l'Accord d'association entre la Communauté Economique Européenne et les Etats africains et malgache associés à la Communauté, et de l'Accord modifiant l'Accord interne relatif au financement et à la gestion des aides de la Communauté, signés à Port Louis le 12 mai 1972 (n° 1635). Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Lecture d'une proposition de loi. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1973 (n° 1623). Discussion et adoption du budget du Ministère de l'Education Nationale.

Réunion de la Commission de Travail.

14 décembre : 27<sup>e</sup> séance publique. — Présentation d'une liste de trois candidats pour un poste vacant de Conseiller d'Etat. — Projet de loi portant approbation de l'Accord pour la mise en œuvre d'une action concertée européenne dans le domaine de la métallurgie sur le thème « matériaux pour turbine à gaz » signé à Bruxelles le 23 novembre 1971 (n° 1613). Rapport de la commission spéciale. Lecture et vote du texte. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1973 (n° 1623). Discussion du budget du Ministère de la Viticulture et du Ministère de l'Agriculture. Adoption des sections 18,6 - 18 - 48 et 25.

Réunion de la Commission des Finances et du Budget. — Réunion de la Commission des Affaires Sociales.

15 décembre : Réunion de la Commission Juridique.

16 décembre : Réunion de la Commission des Finances et du Budget.

19 décembre : 28<sup>e</sup> séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Analyse des pièces. — Règlement des travaux parlementaires. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1973 (n° 1623). Discussion du budget des dépenses concernant le Ministère de la Famille, du Logement social et de la Solidarité sociale. Adoption des articles des sections 13, 14, 43.1 et 44.

Réunion de la Commission de Travail.

20 décembre : 29<sup>e</sup> séance publique. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1973 (n° 1623). Discussion de la loi budgétaire. Discussion et vote des amendements.

Réunion de la Commission de Travail.

21 décembre : 30<sup>e</sup> séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Déclaration de M. le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1973 (n° 1623). Continuation et fin de la discussion de la loi budgétaire. Vote sur les amendements. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote. — Projet de loi portant approbation des articles 1 à 11 de la loi du 22 février 1963 déterminant la redevance sur les appareils récepteurs de radiodiffusion sonore et de télévision ainsi que la protection des réceptions radio-électriques contre les perturbations parasites (n° 1636). Rapport de la commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote du texte. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote.

Réunion du Bureau.

## Le Mois en Luxembourg

### Mois de novembre

#### Congrès, anniversaires

Le 5 novembre, l'Association des ouvriers émigrés de Friuli, Venezia, Giulia a tenu son congrès annuel au casino syndical de Bonnevoie. Le sujet principal de cette réunion a été « La politique sociale et économique de la région du Friuli-Venezia-Giulia ».

Le 9 novembre, l'Association autrichienne « Bund österreichischer Gastlichkeit » organise un séminaire au Centre européen de Kirchberg à Luxembourg, qui traite des problèmes en rapport avec la TVA au Grand-Duché. Cette réunion est organisée en collaboration avec la Fédération nationale des hôteliers, restaurateurs et cafetiers du Grand-Duché.

Le 29 novembre, Son Altesse Royale le Grand-Duc a rendu visite à la clinique pédiatrique de l'Etat à Luxembourg. A cette occasion il a remis une plaque en argent à cinq personnes qui furent membres du conseil d'administration de l'Association pour la construction de la clinique pour enfants. Il s'agit du docteur Armande Putz, pédiatre; du docteur Molitor, directeur honoraire de la Santé Publique; de M. Schaack, architecte de l'Etat, M. Pierre Guill, directeur de la Caisse d'Epargne de l'Etat et M. Joseph Petit, secrétaire général du conseil de Gouvernement, qui fut secrétaire-trésorier de l'Association.

## Conférences, Soirées littéraires

Les 4 et 5 novembre, M. Walter Alispach, spécialiste pour la psychologie physiognomique, Suisse, fait une conférence à Luxembourg sur le sujet : « Wer paßt zu wem? — Das große Harmoniegesetz und wir Menschen. Sympathie und Antipathie, warum? »

A l'Université Internationale de Droit Comparé a lieu le 6 novembre une soirée littéraire avec l'écrivain suisse Gertrud Wilker.

A l'occasion du Jour Mondial de l'Urbanisme a lieu à Luxembourg le 7 novembre une conférence de M. Will Erpelding, ingénieur diplômé, sur le thème : « Tout urbanisme doit se faire à l'échelle de l'Homme ».

A Luxembourg, M. Norbert von Kunitzki, Directeur de Finarbed, donne le 7 novembre une conférence sur le sujet : « Inflation et ordre monétaire international ».

A Esch-sur-Alzette, M. Willy Dondelinger parle les 8 et 22 novembre sur les origines de la religion juive, ainsi que sur le sujet : « Comment les hommes ont créé Dieu ».

Le 9 novembre a lieu à Luxembourg une conférence donnée par M. le professeur docteur Mathias Zender, de l'Université de Bonn, sur le thème : « Brauchgestaltung, Sozialstruktur und Landschaft ».

Au casino syndical à Luxembourg-Bonnevoie, le D<sup>r</sup> h. c. Martin Niemoeller parle le 10 novembre sur la guerre au sud-est asiatique.

A la Maison de Cassal à Luxembourg, le Hofrat, M. le professeur docteur Friedrich Langer, Chef du Service de Presse du Ministère d'Etat pour les Sciences et les Recherches à Vienne, donne le 10 novembre une conférence sur « Grillparzer und das Burgtheater ».

A Luxembourg, le P. E. Lahaye sj., professeur aux Facultés Universitaires de Namur, parle le même jour de « La crise de l'Eglise ».

A la bibliothèque Thomas Mann à Luxembourg, le 10 novembre, M. le professeur Fernand Hoffmann donne une conférence sur le sujet : « 100 années Rénert ».

Le 11 novembre, le docteur H. Herget parle à Luxembourg sur : « Wesen und Ursache der Zuckerkrankheit und weiterer Stoffwechselkrankheiten, wie Gicht und Fettsucht ».

Le 11 novembre se déroule à Luxembourg la 8<sup>e</sup> Journée du grand âge, organisée par l'Amiperas.

Dans le cadre de « Exploration du Monde », les films « Vulkane Europas » et « Die Entdeckung einer Welt in dauernder Bewegung » sont présentés le 13 novembre à Rodange par Katia et Maurice Krafft ainsi que par Roland Hass de l'équipe « Vulcain ». Le 14 novembre, les mêmes films sont présentés également à Esch-sur-Alzette.

Le 14 novembre a lieu au Théâtre municipal de Luxembourg une soirée littéraire espagnole par le « Pequeño Teatro de Madrid » en hommage à Pio Baroja, à l'occasion du centenaire de sa naissance.

Le 15 novembre, M<sup>me</sup> Liliane Thorn-Petit donne une conférence sur « La situation de la Femme en

Europe d'aujourd'hui », à l'occasion de l'accueil de S. A. R. la Princesse Joan comme membre d'honneur de « l'American Women's Club of Luxembourg ».

Le 16 novembre, à la bibliothèque Thomas-Mann à Luxembourg, l'auteur du roman « Wege », M. Erwin J. David, parle sur « Wege eines deutschen Juden und seiner Zeitgenossen ».

Le 17 novembre, M. Pierre Camy, inspecteur ppal. au STATEC, parle à Luxembourg sur « La politique des prix au Grand-Duché : Est-elle concevable dans une économie libre ? ».

A Differdange, a lieu le 18 novembre un récital poétique de Jean Ber, le troubadour des temps modernes.

A Pétange, le 19 novembre, M. Blackmere fait une conférence sur le thème : « Comment regarder les actualités sans piquer une crise ».

A la bibliothèque Thomas-Mann à Luxembourg a lieu le 21 novembre une soirée de lecture avec M. Paul Henkes, poète et écrivain luxembourgeois.

Le 21 novembre, à Luxembourg, le Dr. Siegfried Ernst Ulm parle sur le thème « Sexualität, Größe und Elend des modernen Menschen ».

Le 23 novembre, M. Horst Schuh, professeur de psychologie et de pédagogie sociale, donne à Luxembourg une conférence sur le thème : « Aggression und gewaltsamer Konflikt-Grundgedanken zur Konflikt- und Friedensforschung ».

A Steinsel, M. l'abbé Théo Walin, aumônier général de l'ACFL, parle le 23 novembre sur « Drogen und ihre gesundheitlichen Konsequenzen ».

Une conférence-débat a lieu le 24 novembre à Luxembourg portant sur l'aspect psychologique, médical et juridique de l'adoption, avec un exposé sur le projet de loi portant modification du régime de l'adoption, organisé par « Terre des Hommes ».

Le même jour a lieu à Luxembourg une conférence-débat par des enseignants critiques sur les écoles privées au Grand-Duché de Luxembourg.

Le 25 novembre, la Société Horizon 2000 organise à Luxembourg un colloque sur « Les pouvoirs locaux et les entreprises face aux problèmes de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement ». La séance fut marquée par des allocutions de M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, de M<sup>lle</sup> Colette Flesch, Bourg-mestre de la Ville de Luxembourg et de M. Ernest Muhlen, Président de la Société « Horizon 2000 ».

Le 28 novembre, le professeur Nicolas Lebedev fait une conférence à Esch-sur-Alzette sur « La politique extérieure de l'URSS ».

A Luxembourg, le D<sup>r</sup> Jean Goedert fait une conférence le 28 novembre sur le sujet : « Drogenmißbrauch ».

Au Centre culturel français à Luxembourg, M. Henri-Paul Eydoux, écrivain et archéologue, fait une conférence le 29 novembre sur « Les grandes découvertes archéologiques en France ».

Le 30 novembre, M. l'abbé Henri Gloden, professeur à l'Institut de formation pour dirigeants au

Salvador, confère sur le thème : « Connaissez-vous El Salvador ? ».

Le 30 novembre, l'écrivain et poète Hilde Domin, de la République Fédérale d'Allemagne, donne lecture de ses œuvres à la bibliothèque Thomas-Mann à Luxembourg.

### **Théâtre, cinéma, spectacles**

Au Théâtre municipal de Luxembourg, les Galas Karsenty/Herbert donnent les 3 et 4 novembre une représentation de la comédie « Monsieur Chasse » de Georges Feydeau.

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette, le « Théâtre de l' Aquarium » de Paris donne une représentation le 3 novembre de la pièce « Marchands de Ville » de Jacques Nichet ».

A Luxembourg est présenté, à partir du 4 novembre, un spectacle de cabaret littéraire en langue française par le Théâtre des Casemates avec Joëlle Baig-neaux, Philippe Noesen et Tun Deutsch.

Au Théâtre municipal de Luxembourg, le Badisches Staatstheater donne les 6, 7 et 8 novembre une représentation de l'opérette « Eine Nacht in Venedig » de Johann Strauss.

A partir du 9 novembre est ouvert, au Centre Culturel Français à Luxembourg, un atelier de Théâtre Vivant, animé par Philippe Noesen, lauréat du Conservatoire National de Paris en 1969.

A Luxembourg est présenté le 9 novembre en avant-première le film de A. Tarkovsky « Andrej Roublev », en présence d'une délégation de cinéastes soviétiques.

Au Théâtre municipal de Luxembourg, la troupe « Théâtre présent » de Paris donne une représentation les 12 et 13 novembre de la pièce « L'École des Femmes » de Molière.

Les 14 et 15 novembre, le « Schweizer Tourneetheater » donne une représentation de la pièce « Der Tod des Handlungsreisenden » d'Arthur Miller, au Théâtre municipal de Luxembourg.

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette, les membres du « Berliner Tournee » donnent, le 14 novembre, une représentation de la comédie « Der Privatsekretär » de T. S. Elliot avec Elisabeth Flickenschildt.

Au Théâtre municipal de Luxembourg est organisée une soirée théâtrale en langue espagnole par la troupe d'acteurs du « Paqueño Teatro de Madrid », qui présente des œuvres de Pio Baroja.

Les 18 et 19 novembre, les Galas Karsenty/Herbert donnent à Luxembourg une représentation de la pièce « Le Faiseur » d'Honoré de Balzac.

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette est donnée le 19 novembre une représentation de la pièce « Der ewige Gatte » de F. M. Dostojewski, avec Peter Mosbacher et Alexander Kerst.

Le 24 novembre à Luxembourg, la pièce « Rumpelstilz » d'Adolf Muschg est donnée en représentation par la « Neue Schaubühne » de Munich.

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette, le « Saarländisches Staatstheater », Sarrebruck, donne le 25

novembre une représentation de l'opérette « Die Zirkusprinzessin » d'Emerich Kalman.

Le 26 novembre est donnée une représentation au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette de la comédie « Folle Amanda » de Barillet et Grédy, par les « Galas Karsenty/Herbert ».

Au Théâtre municipal de Luxembourg a lieu la première représentation de la pièce « De welle Mann » de Fernand Barnich, par le « Letzeburger Theater ».

Les 28 et 29 novembre, la « Janacek-Opera Brno » donne une représentation de l'opéra « Rusalka » d'Anton Dvorak au Théâtre municipal de Luxembourg.

Le 28 novembre est donnée une représentation de la pièce d'Arthur Miller « Incident à Vichy » au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette.

A Luxembourg est présenté le même jour le film russe « Le premier maître ».

Au Théâtre municipal de Luxembourg, le Ballet de la Janacek-Opéra Brno donne le 30 novembre une représentation avec au programme: « Danses slaves » d'Anton Dvorak, « Casse-noisettes » de Peter Tschai-kowsky et « Petruschka » d'Igor Stravinsky.

### **Concerts,**

#### **Musique de Chambre, Soirées musicales**

Au Théâtre municipal de Luxembourg, l'Orchestre de Chambre de Heidelberg interprète des œuvres de Vivaldi, J. S. Bach et Telemann, avec la soliste Pina Carmirelli.

Le 9 novembre, l'orchestre de Radio-Télé-Luxembourg donne une magnifique interprétation de « Nicolas de Flue », oratio pour chœurs, orchestre et récitant d'Arthur Honegger avec la chorale municipale « Uelzecht » d'Esch-sur-Alzette sous la direction de Pierre Cao.

Le 10 novembre a lieu au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette un grand concert symphonique avec le concours de l'orchestre de Radio-Télé-Luxembourg, la Chorale municipale « Uelzecht » et la Chorale enfantine « Louis Petit », sous la direction de Pierre Cao.

Au Théâtre municipal de Luxembourg, dans le cadre de Jeunesses Musicales, la musique militaire, sous la direction du Lieutenant Pierre Nimax, donne le 10 novembre un concert de musique moderne.

Au Théâtre municipal de Luxembourg, l'association des élèves et anciens élèves du Conservatoire de la Ville de Luxembourg organise le 11 novembre un concert réservé aux artistes luxembourgeois avec les solistes Adrienne Birgé, soprano, Georges Backes, ténor, Viviane Goergen, piano, Danièle Wagner-De Riaz, violon et Edouard Zimmer, clarinette.

Le 15 novembre, la Maîtrise de la Cathédrale de Luxembourg donne un concert spirituel en l'église Sacré-Cœur d'Esch-sur-Alzette.

Au Théâtre municipal de Luxembourg a lieu le 16 novembre, en présence de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse, une soirée de musique et de poésie consacrée à Pouchkine. A cette occasion,

l'artiste Ger Maas expose une collection de tableaux consacrés à l'œuvre de Pouchkine.

Le 17 novembre a lieu au Théâtre municipal de Luxembourg, dans le cadre « Les soirées de Luxembourg », un concert, donné par l'orchestre de chambre « Il Musici di Roma ».

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette est donné le même jour un concert par les « Los Angeles Jubilee Singers » des USA.

A Luxembourg, le 17 novembre, les Chris Hinze Combination joue sur invitation du Jazz-Club Luxembourgeois.

La chorale « Jong-Letzeburg » donne le 19 novembre un concert spirituel en l'église paroissiale de Capellen.

Le 20 novembre a lieu un concert d'orgue par Xavier Darasse, professeur au Conservatoire de Toulouse, en l'église Saint-Michel à Luxembourg.

Le 22 novembre, l'orchestre et la chorale mixte du Conservatoire de Luxembourg présentent « Une cantate de Noël » d'Arthur Honegger, avec les solistes M<sup>me</sup> Mattern-Maret, piano et M. Marcel Vanaud, baryton.

Dans le cadre des concerts de Jeudi, l'orchestre de Radio-Télé-Luxembourg donne le 23 novembre au Théâtre municipal de Luxembourg un concert symphonique avec le concours du soliste Andor Foldes, piano, sous la direction de Louis de Froment.

Le 26 novembre, un concert spirituel est donné en la Cathédrale Notre-Dame de Luxembourg par la Maîtrise de la Cathédrale et l'orchestre de chambre de Luxembourg.

### Expositions et Foires

Le 4 novembre, l'artiste Jean Goedert expose ses œuvres récentes à la Villa Vauban à Luxembourg.

Le 4 novembre a lieu le vernissage de l'exposition de l'artiste Roger Dornseiffer, prix Grand-Duc Adolphe 71.

A la Galerie Wierschem à Luxembourg, l'artiste A. B. d'Huart expose ses œuvres à partir du 8 novembre.

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette a lieu le 10 novembre le vernissage de l'exposition intitulée « Cinq siècles d'humour », organisée par la Bibliothèque Nationale de Paris.

A Luxembourg a lieu le 10 novembre la présentation du 10<sup>e</sup> Salon de l'Enfant.

Le 11 novembre a lieu à Luxembourg l'ouverture des Journées Culturelles 1972, organisées par l'Association « Porte Ouverte ».

Le même jour, ouverture de l'exposition de l'artiste Ger Maas à la Galerie Bradtké à Luxembourg.

Le 12 novembre se déroule à Luxembourg le Bazar 72 de la Croix-Rouge qui est honoré par la visite de Leurs Altesses Royales les Princesses Marie-Astrid et Magaretha.

Le 15 novembre a lieu le vernissage de l'exposition des peintures, collages et gouaches de l'artiste Wladi-

mir Lusson à la Galerie d'art municipale d'Esch-sur-Alzette.

Le même jour, les artistes Pierre Maas et Michel Hervé exposent leurs œuvres récentes à Luxembourg.

Au Théâtre municipal de Luxembourg a lieu le 15 novembre l'inauguration de l'exposition « Livres et Revues pour la Jeunesse au Grand-Duché de Luxembourg », organisée par la Commission nationale pour la coopération avec l'Unesco, la Bibliothèque nationale et la Société « Art à l'Ecole ».

Le 15 novembre a lieu le vernissage de l'exposition des œuvres de l'artiste suédois Bengt Lindström à la Galerie Brück à Luxembourg.

A la Galerie Saint-Michel à Luxembourg a lieu l'ouverture de l'exposition de sculptures, bijoux et aquarelles des artistes Emile Souply et François Clabots.

A partir du 23 novembre l'artiste Marcel Thill expose ses œuvres à la Villa Vauban à Luxembourg.

A Luxembourg a lieu l'ouverture de la 10<sup>e</sup> exposition nationale d'aviculture, organisée par l'Union des sociétés avicoles du Luxembourg.

A Bettembourg a lieu le 24 novembre l'ouverture de l'exposition du 7<sup>e</sup> Salon National de diapositives en couleurs.

Le 25 novembre a lieu à Luxembourg l'ouverture de l'exposition des dessins, gouaches et bronzes de l'artiste André Derain.

Le même jour, Viviane Simon et Dominique Muller exposent leurs œuvres au Club du Parlement européen à Luxembourg.

A la Galerie Horn à Luxembourg, les artistes Pierre Mortini et François Schortgen exposent leurs œuvres à partir du 25 novembre.

A la Galerie Bradtké à Luxembourg a lieu le 25 novembre le vernissage de l'exposition de peintures récentes par Trincot.

A Differdange a lieu le 25 novembre le vernissage du 28<sup>e</sup> Salon « Art vivant ».

A Mersch, le jeune peintre Pat Feierstein expose ses peintures à partir du 25 novembre.

A Luxembourg, à la Galerie Ed. Kutter, sont exposées à partir du 29 novembre des gravures, des lithographies et des sérigraphies de nombreux artistes de renommée internationale.

### Commémoration

Pour la Toussaint, les membres du Gouvernement et du collège échevinal de la Ville de Luxembourg ont déposé des gerbes de fleurs devant le Monument National de la Solidarité luxembourgeoise, le Mausolée du Soldat inconnu et la Croix de Hinzert au cimetière Notre-Dame à Luxembourg, ainsi qu'au cimetière militaire américain de Hamm, pour rendre hommage aux morts et aux victimes de la dernière guerre mondiale.

Le 2 novembre, un réquiem est chanté à la crypte de la Cathédrale Notre-Dame à Luxembourg, à la mémoire des membres défunts de la Famille grand-ducale, en présence de Leurs Altesses Royales le

Grand-Duc et la Grande-Duchesse et des membres de la Famille grand-ducale.

Le 5 novembre a lieu devant le Monument du Souvenir à Luxembourg la cérémonie traditionnelle du Relais Sacré par l'Union Nationale des Anciens Combattants de l'Armée belge, section de Luxembourg, commémorant en même temps le 54<sup>e</sup> anniversaire de l'Armistice.

Le 7 novembre s'est déroulée une cérémonie devant le Monument soviétique au cimetière de Lallange à Esch-sur-Alzette en présence de l'Ambassadeur de l'U.R.S.S. à Luxembourg, à l'occasion du 55<sup>e</sup> anniversaire de la Révolution d'Octobre.

Le 11 novembre est commémorée à Luxembourg la victoire des armées alliées par les associations des anciens combattants ayant participé à cette grande tourmente.

A Differdange, le 11 novembre, l'armistice de 1918 est commémoré devant le Monument aux Morts par les Associations de la Résistance et les

Mouvements patriotiques de la localité, en présence de représentants de la résistance française.

Le 11 novembre est inauguré à Wiltz par Son Altesse Royale la Princesse Joan le Monument dédié au Général Eisenhower, en présence de Son Altesse Royale le Prince Charles et de M. Eugène Schaus, Ministre de la Force Publique.

### Divers

A l'occasion de la Journée de deuil national en Allemagne, le 19 novembre, une cérémonie de commémoration se déroule aux cimetières militaires allemands de Clausen et de Sandweiler.

Le 15 novembre est donné un concert au Théâtre municipal de Luxembourg par la musique militaire à l'occasion de la « Journée des Nations Unies ». Au cours de cette soirée, une allocution est prononcée par M. Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères.

## Mois de décembre

### Congrès et Anniversaires

Le 1<sup>er</sup> décembre, à l'occasion du 25<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de l'Union Européenne des Fédéralistes du Luxembourg, M. Henri Brugmans, Prix Charlemagne, ancien recteur du Collège d'Europe de Bruges, donne une conférence à Luxembourg sur le sujet : « Se battre pour l'Europe unie ! ».

### Conférences, Soirées littéraires

A l'Ambassade de Grande-Bretagne, le poète et critique d'art anglais M. Edward Lucie-Smith présente le 1<sup>er</sup> décembre « British Poetry Since 1945 ».

A Dudelange, le même jour, M. le professeur Norbert Thill fait une conférence commentée de diapositives sur « Les trésors d'art au Luxembourg ».

Le 2 décembre a lieu à Dudelange une table ronde avec débat sur le thème : « Die Luxemburger Presse: Quelle der Information oder Manipulation ».

Le 4 décembre, M. Jacques Bintz donne une conférence à Luxembourg sur le sujet : « Quelques aspects hydrogéologiques du Grès de Luxembourg ».

La Conférence St-Luc invite le 6 décembre à une visite des installations de la médecine du travail d'ARBED-Dudelange, sous la conduite du docteur Raymond Foehr.

L'ALUC invite le 7 décembre à une conférence-débat à Luxembourg avec MM. Léon Bollendorff, échevin et député, Marcel Oestges, président du comité exécutif de « Justitia et pax » et le Père Henri Spoden sj., sur le thème : « L'aide privée et publique du Grand-Duché en faveur des pays en voie de développement ».

A la bibliothèque Thomas-Mann à Luxembourg, M. Heinrich Schirmbeck, membre des académies de Mayence et de Darmstadt, donne, le 8 décembre,

une conférence sur le sujet : « Die Rolle der Literatur im wissenschaftlich-technischen Zeitalter ».

Le 8 décembre, M<sup>me</sup> Adrienne Van Till, docteur en droit, donne une conférence à Luxembourg sur : « La protection légale de la vie humaine ».

A Luxembourg, le 11 décembre, M. R. Bicheler présente des diapositives en couleurs de champignons indigènes avec un commentaire de M. F. Jungblut.

Le 12 décembre a lieu à Luxembourg une conférence faite par M. Auguste Vanistendael, Président de la Commission Internationale pour le Développement Social et Economique à Bruxelles, sur le thème : « Europa und die dritte Welt — Hobby oder Verpflichtung ? — Inwieweit ist die Verantwortung der Christen engagiert ? ».

A Esch-sur-Alzette, le Frère Robert Koullen parle le 13 décembre sur le thème : « Die physisch-körperliche Entwicklung des Kindes von 3 bis 7 Jahren ».

Le 14 décembre, M. Henri Guillemain donne une conférence au Centre Culturel Français à Luxembourg sur le sujet : « Une nouvelle approche de Pascal ».

L'ALUC invite le même jour à une conférence-débat à Luxembourg, donnée par l'abbé Gust. Weis sur le thème : « Centre pastorale des vocations et l'urgent problème des vocations sacerdotales et religieuses ».

A Luxembourg, M<sup>lle</sup> Jeanne Schaefer présente et commente le film : « Du Bosphore à l'Himalaya » ou 30 000 km en voiture.

Le 15 décembre, la société Teilhard de Chardin invite à Luxembourg à la conférence du professeur Daniel Malaise, de l'Institut d'Astrophysique de l'Université de Liège, sur le sujet : « Thor Delta 1, le plus grand satellite scientifique européen ».

A Differdange, M. le professeur Norbert Thill donne le même jour une conférence sur les « Trésors d'art au Luxembourg ».

Le 18 décembre, M. Robert Faber donne à Luxembourg une conférence sur « Les plantations comparatives en sylviculture ».

Le 20 décembre, un responsable du village SOS luxembourgeois présente à Diekirch deux films sur les villages SOS dans le monde. Un responsable vietnamien parle du village SOS au Vietnam, auquel est consacrée également une exposition.

Le 21 décembre a lieu à Luxembourg une soirée de lecture de poèmes, de dialogues et d'histoires de feuilleton d'auteurs luxembourgeois, présentés par John Wecker.

A Diekirch, M. le professeur Norbert Thill donne le 21 décembre une conférence sur « La Sicile, le Nouveau Monde des Anciens Grecs ».

Le 27 décembre a lieu à Luxembourg une conférence-débat par M. Raymond Schaack, professeur et Président de l'Association des professeurs et M. Paul Zimmer, étudiant en économie, sur le sujet : « Quel est l'avenir et quels sont les débouchés pour les étudiants et les étudiants qui se préparent au professorat ? ».

### **Théâtre, cinéma, spectacles**

Le 1<sup>er</sup> décembre a lieu au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette un grand gala de danse avec le concours des danseuses et danseurs de l'Opéra de Paris, avec l'orchestre de Radio-Télé-Luxembourg.

Au Théâtre municipal de Luxembourg est donnée les 1<sup>er</sup>, 2 et 3 décembre une représentation de la pièce « De welle Mann » de Fernand Barnich, par le « Letzeburger Theater ».

A Luxembourg a lieu le 1<sup>er</sup> décembre une soirée avec la présentation des films : Hydrauliquement Vôtre — Le Nil, ce créateur — Le gaz du Nord — Galaxie d'Éléments — Le Liechtenstein.

Le 4 décembre, à Rodange, « Exploration du Monde » présente le film en couleurs « Joyaux vivants du Zaïre », commenté par Marcel Isy-Schwartz. Le même film est présenté le 5 décembre à Esch-sur-Alzette et le 7 décembre à Luxembourg.

A Luxembourg, l'ensemble théâtral « Goyspill » donne en première une représentation de la comédie « Oho, Misch ! » de René Weimerskirch.

A Dudelange, les Amitiés françaises et les commerçants de la ville invitent le 9 décembre à un grand gala de bienfaisance au profit de l'orphelinat d'Itzig, avec la participation de groupes et d'artistes luxembourgeois.

A Hesperange, le groupe théâtral de la chorale « Eintracht im Thale » donne le 9 décembre une représentation de la pièce « Tata Liss vu Vallauris », adaptée par Roby Clees.

Le 10 décembre a lieu au Théâtre municipal de Luxembourg une représentation pour enfants de la pièce : « Dem Pierche sain Hond », de René Weimerskirch. Le soir a lieu une représentation par le « Théâtre des Galeries de Bruxelles » de la pièce « No Sex Please ! Nous sommes Britanniques ! » d'Anthony Marriott et Alistair Foot.

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette est donnée le 11 décembre une représentation du drame musical « Tiefland », d'après A. Guimera de Rudolf Lothar, présentée par le « Saarländisches Staatstheater ».

Le 12 décembre a lieu à Luxembourg une soirée avec au programme la projection des films : Le Japon en hiver — Beauté classique du Japon — Les femmes du Japon moderne — Un Hôtel japonais.

Le 14 décembre a lieu au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette une représentation de la pièce intitulée « Char au Trésor » de Pierre Dangoumau par le Théâtre pour enfants « Le Kalcidoscope » de Paris.

Le même jour a lieu à Luxembourg la projection des films suivants : « Anesthésie et cas d'urgence — Massage cardiaque — Histoire du Diabète », par l'Association Luxembourgeoise des Paramédicaux.

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette a lieu le 16 décembre la représentation de la pièce « Ausgeflippt » de Joachim Jomeyer par les « Badischen Kammerspiele ».

Au Théâtre municipal de Luxembourg a lieu le 17 décembre une représentation de la pièce « Hadrian VII », de Peter Luke, avec Josef Meinrad et Gusti Wolf.

Les 18 et 19 décembre ont lieu au Théâtre municipal de Luxembourg des représentations de l'opéra « Aïda » de Giuseppe Verdi par le « Stadttheater Trier ».

Au Centre Culturel Français à Luxembourg a lieu le 18 décembre la projection du film « Pick-pocket » de Robert Bresson.

Le 19 décembre a lieu au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette la représentation de la pièce « De wölle Mann » de Fernand Barnich par le « Letzeburger Theater ».

Le 21 décembre a lieu au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette la présentation d'un anti-reportage de Jim Linden et Guy Rewenig, intitulé « Paris, une mise à mort ».

Les 22 et 23 décembre, les « Galas Karsenty/Herbert » donnent une représentation de la pièce « Le doux oiseau de la jeunesse », de Tennessee Williams.

### **Concerts, Soirées musicales**

Au grand auditoire de Radio-Télé-Luxembourg a lieu le 1<sup>er</sup> décembre un concert donné par l'ensemble italien « Complesso Boccherini ».

Au Club du Parlement européen à Luxembourg est donné le 1<sup>er</sup> décembre un récital du poète-musicien chinois Chen-Kuo Wang.

A Luxembourg, le Jazzclub Luxembourg invite pour le 1<sup>er</sup> décembre à la présentation de la musique jazz par le Horace Parlan Quartett.

Dans le cadre des « Soirées des Jeunesses Musicales » est donné le 1<sup>er</sup> décembre à Luxembourg un récital par les artistes luxembourgeois Carmen Jander, soprano et Robert Schmit, hautbois, avec au piano M<sup>lle</sup> Marie-Ange Faber.

A Ettelbruck, le 3 décembre, le « Quintette Luxembourgeois » donne un concert de gala.

Le 4 décembre, la section culturelle de l'Amicale du Gouvernement invite à une soirée à la Maison de Cassal à Luxembourg, sur le thème : « Le compositeur autrichien Anton Bruckner ».

Le 8 décembre, dans le cadre des « Soirées de Luxembourg », les « Bamberger Symphoniker » donnent un concert de gala au Théâtre municipal de Luxembourg, sous la direction d'Eugen Jochum.

Dans le cadre des concerts de jeudi, l'orchestre de Radio-Télé-Luxembourg, placé sous la direction de Louis de Froment, présente des œuvres de Liszt et de Brahms avec comme soliste: Michael Ponti, piano.

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette, le Quatuor à vent « Rondo » de Marcel Ancion, Bruxelles, donne le 8 décembre un concert de musique de chambre.

Le 9 décembre, le Quatuor vocal du Luxembourg donne un concert spirituel à l'église de Bertrange.

Le 10 décembre, la bibliothèque Thomas-Mann organise un concert du temps de l'Avent à l'église paroissiale de Luxembourg-Bonnevoie, avec le Friedrich-von-Spee-Chor, sous la direction de Karl Berg, de Trèves, avec aux orgues Pierre Drauth.

Le même jour a lieu à l'église décanale de Diekirch un concert spirituel donné par l'orchestre de musique de chambre de Diekirch et le Quatuor « Ars Vocalis ».

Le 10 décembre, à l'occasion de la bénédiction des nouveaux orgues en l'église paroissiale de Schouweiler, a lieu un concert spirituel.

Le 17 décembre a lieu en l'église Saint-Michel à Luxembourg un concert de Noël par le Madrigal de Luxembourg, rehaussé par la participation de M<sup>me</sup> Doris Baumgartner de Bâle, violoniste de réputation internationale.

Le même jour, l'orchestre symphonique de la musique militaire grand-ducale donne un concert spirituel en l'église paroissiale du Sacré-Cœur à Esch-sur-Alzette, au profit des enfants mentalement handicapés, avec le concours du quatuor de trompettes de Luxembourg.

La maîtrise de la cathédrale de Luxembourg donne le 17 décembre un concert spirituel de musique de Noël pour chœurs et orgues, en la basilique St-Willibrord à Echternach, au profit des enfants mentalement handicapés.

A Mondercange a lieu le 17 décembre un grand concert vocal donné par un groupe folklorique de Yougoslavie, une chorale d'enfants venant de France et la chorale enfantine Princesse Marie-Astrid de Mondercange.

Le 18 décembre, Pierre Cortellezzi, Dino Tomba et Jacques Mule donnent un concert de musique classique à l'église paroissiale de Bonnevoie.

Le 20 décembre, l'ensemble instrumental du Pont d'Oye donne un concert choisi à l'église Saint-Michel de Luxembourg.

Le 21 décembre, dans le cadre des concerts de jeudi, l'orchestre symphonique de Radio-Télé-Luxem-

bourg, placé sous la direction de Pierre Cao, présente des œuvres de Beethoven et de Mahler, avec le concours du soliste Christoph Eschenbach.

Le 22 décembre, les petits chanteurs de Sainte-Marie du Havre chantent, sous la direction de Jean Lefèvre, à l'église paroissiale de Bertrange.

Le 23 décembre, l'Orphéon Municipal de Luxembourg interprète à la messe du soir à l'église Saint-Michel de Luxembourg des chants de Noël intitulés : « Eng Ucht bei der Kröppchen ».

Le 28 décembre, le Jazz-club Luxembourg invite au concert donné par le « Peter Kowald Free Music Quartett » à Luxembourg.

A Belvaux, le tenor espagnol Sergio Ortego donne le 30 décembre un récital de chansons sud-américaines.

Le 30 décembre, en l'église paroissiale de Dudelange, les chorales des jeunes filles de Sainte-Cécile chantent des chansons de Noël.

## Foires, Expositions

A la Galerie d'Art municipale d'Esch-sur-Alzette a lieu le 2 décembre le vernissage de l'exposition de céramiques des artistes Joseph et Fernande Welter-Klein.

A Wormeldange, le peintre-amateur Fernand Schons expose à partir du 2 décembre ses dernières œuvres.

Le 6 décembre a lieu à la Galerie d'Art municipale d'Esch-sur-Alzette le vernissage de l'exposition des peintures de l'artiste J. P. Junius.

A l'Athénée grand-ducal de Luxembourg est ouverte à partir du 8 décembre la 2<sup>e</sup> grande exposition internationale « Musée 2000 ».

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette a lieu le 8 décembre l'inauguration d'une exposition d'art photographique soviétique.

A la Galerie Bradtké à Luxembourg, l'artiste Viviane Guilgot, de Paris, expose ses œuvres à partir du 9 décembre.

A Luxembourg, Odile Feltes-Gaillard expose des émaux précieux à partir du 9 décembre.

A Esch-sur-Alzette a lieu le 9 décembre l'ouverture de la 3<sup>e</sup> exposition culinaire des « Amis du jardin ».

A Dudelange, l'artiste Laury Wagner expose ses œuvres à partir du 9 décembre.

Dans le cadre de la célébration de la Journée des Droits de l'Homme a lieu à Mamer, le 9 décembre, l'ouverture d'une exposition consacrée aux droits et devoirs au Luxembourg et aux droits de l'enfant.

A Remich, la jeune artiste Nicole Diedenhofen expose ses œuvres récentes à partir du 11 décembre.

A la bibliothèque Thomas-Mann à Luxembourg est ouverte pour la première fois une exposition sur « Thomas Mann; Leben - Umwelt - Werke », sous le protectorat de M<sup>me</sup> Katja Mann, Kilchberg/Zürich, qui fait un exposé sur le thème : « Thomas Mann, Wegbereiter eines vereinigten Europas ».

Le 14 décembre a lieu à la Galerie Wierschem à Luxembourg le vernissage du 3<sup>e</sup> Salon de Noël, avec la participation d'un groupe d'artistes luxembourgeois.

A Echternach a lieu, le 14 décembre, l'ouverture du 7<sup>e</sup> Salon National de Diapositives en Couleurs.

Au Lycée Michel-Rodange à Luxembourg a lieu le 15 décembre l'ouverture d'une exposition intitulée «Honnert Joer Rénert».

Le 15 décembre a lieu à la Galerie Bruck à Luxembourg le vernissage de l'exposition d'aquarelles de l'artiste Wolfram, peintre allemand.

A Esch-sur-Alzette a lieu, le 15 décembre, l'ouverture du 7<sup>e</sup> Salon de Diapositives.

Au Cercle municipal de Luxembourg est ouverte, à partir du 16 décembre, l'exposition des œuvres récentes de l'artiste Mathis Wildanger.

A la Galerie Saint-Michel à Luxembourg, l'artiste Antoine De Vinck expose à partir du 16 décembre ses sculptures et dessins.

Le 20 décembre, l'artiste Dewasne expose ses sérigraphies à la Galerie Horn à Luxembourg.

A la Galerie d'Art municipale d'Esch-sur-Alzette a lieu le vernissage de l'exposition d'encres et de cuivres de l'artiste Arthur Unger.

Le 21 décembre, l'artiste Carlo Losch expose ses peintures à l'huile à Mamer.

A Luxembourg, l'artiste-journaliste Michel Hervé expose, à partir du 23 décembre, ses peintures.

Le 30 décembre a lieu à Luxembourg le vernissage de l'exposition de l'artiste-postier Albert Kayser, par «International-Artists-Club-Center».

A la maison communale de Pétange est ouverte le 30 décembre une exposition de photographies d'art soviétiques.

### Commémorations, Visites

Le 3 décembre est organisé au Hall d'exposition de la Foire Internationale de Luxembourg, le Bazar International 1972, placé sous le haut patronage de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse, au profit du «Letzeburger Kannerduerf» à Mersch et du S.O.S. Kinderdorf à Cochabamba, en Bolivie.

Le 9 décembre se déroule à Luxembourg la traditionnelle Journée d'Amitié Policière Franco-Belgo-Luxembourgeoise, avec la participation de délégations de la police d'Arlon, de Bruxelles, de Metz, de Nancy, de Longwy et de Luxembourg.

Le 13 décembre a eu lieu au Palais grand-ducal à Luxembourg la remise du Prix artistique Grand-Duc Adolphe au peintre Roger Roemer, par Son Altesse Royale la Princesse Marie-Astrid.

Le 16 décembre a lieu à Schiffflange l'inauguration du complexe sportif de la commune de Schiffflange, en présence de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse.

Le 20 décembre, la fanfare Prince-Henri de Bonnevoie donne un concert au Palais grand-ducal à l'occasion des fêtes de Noël, en présence de Leurs Altesse Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, des enfants princiers et du personnel du Palais.